

Juillet 2023

Maître d'ouvrage
Syndicat Mixte
du Puy Mary

Maître d'œuvre
coloco
+
Institut négaWatt

Syndicat Mixte du Puy Mary

**PLAN PAYSAGE
TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE
PHASE ACTIONS**

Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal

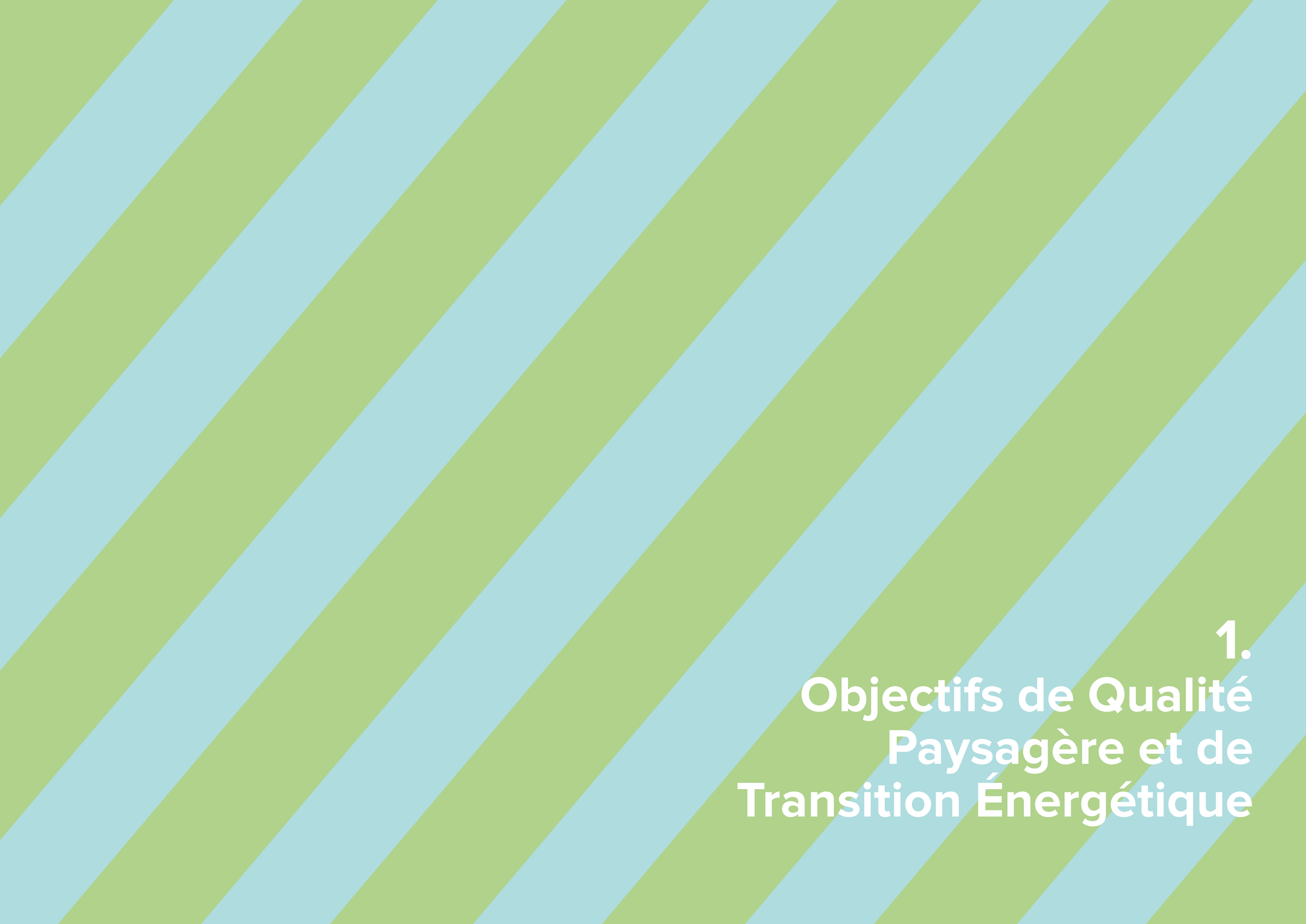
1. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 1.1 Pourquoi la spatialisation de la transition énergétique est-elle difficile ?
 - 1.1.1 - Des liens entre paysage et énergie qui se sont distendus dans le temps
- 1.2 Les objectifs de qualité paysagère
 - 1.2.1 Spatialisation des objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique
 - 1.2.2 Spatialisation des objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique

Carte du projet paysager et énergétique

2. PLAN D'ACTION

- 2.1 Agriculture
 - Développer la transition énergétique des exploitations agricoles au travers de la sobriété et de la production énergétique.
 - Aménager les points d'eau pour préserver la ressource et protéger les sols
- 2.2 Forêts et espaces naturels
 - Développer un programme d'animations pédagogiques autour de l'écosystème forêt et de sa gestion.
 - Accompagner les stratégies forestières et bocagères
 - Assurer et améliorer la qualité écologique et paysagère des rivières
- 2.3 Mobilité et tourisme
 - Poursuivre la stratégie d'accueil et le schéma d'organisation du territoire
 - Développer les mobilités douces et les alternatives à la voiture individuelle.
 - Accompagner la station du Lioran vers une transition paysagère énergétique et écologique.
- 2.4 Urbanisme et patrimoine
 - Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine bâti et à la production énergétique associée.
 - Guider les évolutions des bourgs et hameaux pour s'inscrire dans la transition énergétique et limiter l'artificialisation
 - Extinction partielle de l'éclairage public de tous les hameaux et bourgs
- 2.5 Animation du PPTTE et implication locale
 - Décliner le Plan de Paysage Transition énergétique dans les documents stratégiques.
 - Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux croisés de paysage et de transition énergétique
 - Animer un réseau d'acteurs du Puy Mary en matière de paysage et transition



1.
**Objectifs de Qualité
Paysagère et de
Transition Énergétique**

1.1 Pourquoi la spatialisation de la transition énergétique est-elle difficile ?

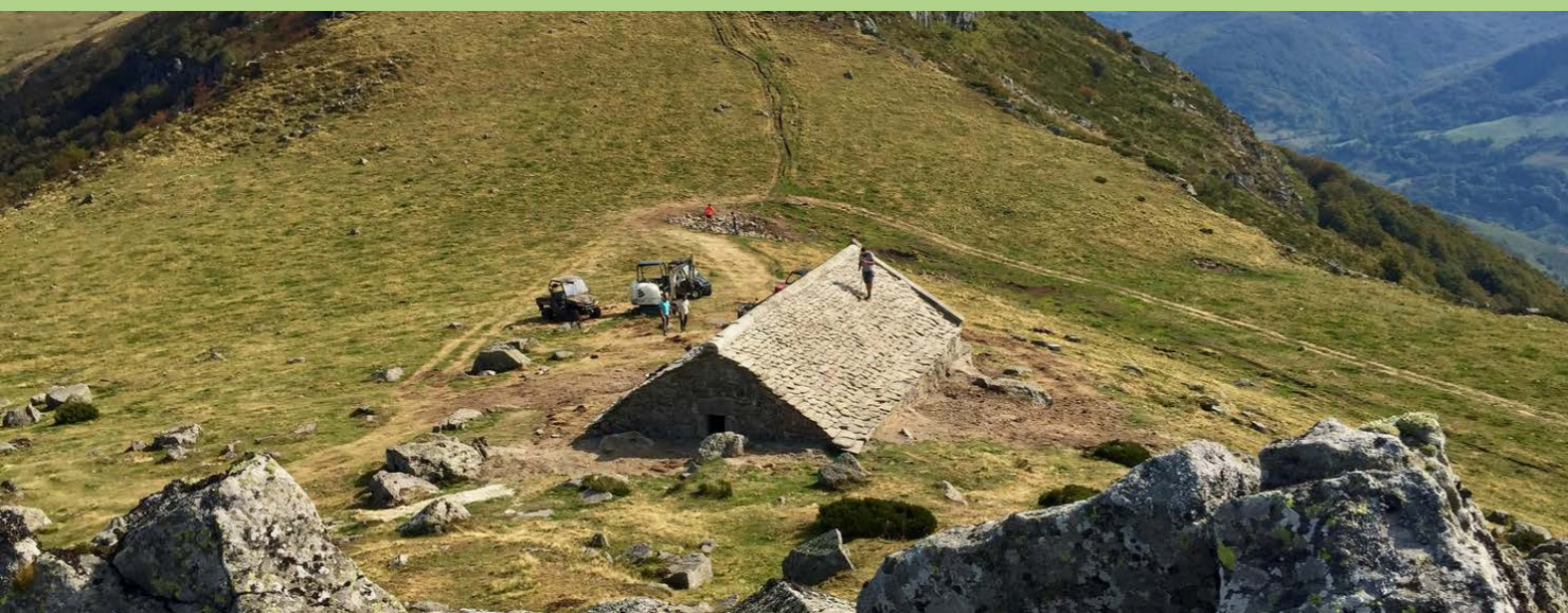
1.1.1 - Des liens entre paysage et énergie qui se sont distendus dans le temps



La traction animale comme source énergétique des transports - source web



Le moulin historique de Drils sur la commune de Dienne - SMPM



Un exemple de buron d'altitude dont la silhouette ramassée est une réponse architecturale aux vents violents - SMPM

Jusqu'au XIX^{ème} siècle, les hommes se sont appuyés sur une connaissance fine de leur territoire pour optimiser les ressources et produire localement de l'énergie. En moyenne montagne, l'organisation du territoire est dépendante du climat, de la pente et des énergies locales (force humaine, animale, eau, bois). Le rayonnement en étoile des sept vallées glacières autour du sommet du Puy-Mary a favorisé leur fonctionnement de façon autonome tout en étant reliées par les cols quand les conditions climatiques le permettent. Dans les vallées à fonds plats, les villages et les hameaux s'égrènent à proximité des cours d'eau. Presque tous les villages possèdent un ou plusieurs moulins à eau à roue horizontale, privés ou collectifs, pour la fabrication de la farine de seigle et de froment, de l'huile de noix ou pour alimenter une scierie ou la fabrication textile. Les villages sont bordés de prairies. En période hivernale, les animaux apportent de la chaleur aux fermes-bloc.

Les versants sont caractérisés par les prairies intermédiaires, maillées par des haies denses de noisetiers qui permettent de séparer les propriétés, de procurer de l'ombre aux animaux, de favoriser la gestion de l'eau et de fournir du bois de chauffage. Certaines parcelles sont des biens de section à usage collectif pour permettre aux plus modestes de répondre aux besoins de première nécessité. Les espaces agricoles sont surplombés par les hêtraies-sapinières qui permettent de fournir du bois.

Sur les hauteurs, les crêtes, planètes et plateaux très dégagés offrent d'amples panoramas. Les estives sont reliées aux exploitations en fond de vallée. Le vent irrégulier et parfois très violent favorise le développement d'arbres ramassés, de murs de pierres et de burons repliés sur eux-mêmes mais ne permet pas le développement de moulins à vent.

La force animale facilite le transport des marchandises et des personnes. L'organisation spatiale optimisée permet de limiter la consommation d'énergie et les unités de transformation des ressources en énergie sont de petite dimension et réparties sur le territoire.

Lors de la révolution industrielle du XIX^{ème} siècle, le charbon et l'électricité s'ajoutent aux sources d'énergie en place et de grands travaux sont lancés.

Au Lioran, en 1839, le premier tunnel routier de France (également le plus long du monde lors de sa construction) est percé. En 1865, l'aménagement de la ligne de chemin de fer débute avec le plus haut tunnel ferroviaire d'Europe. La gare du Lioran a fortement favorisé le développement du tourisme. Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, la pratique du ski se développe et la station du Lioran accueille même le 5^{ème} concours international de ski en 1911.

En parallèle, le système énergétique se centralise. Au pourtour du Puy-Mary, les barrages hydrauliques modifient considérablement les paysages par la création d'immenses étendues d'eau. Les aménagements hydroélectriques dans les montagnes françaises et les réactions que leurs conséquences paysagères suscitent contribuent à l'émergence de la loi de 1906 visant « la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique », suivie par la loi de 1930 concernant « la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque ». En parallèle, le mot « paysage » apparaît pour la première fois dans la loi de 1906 sur les distributions d'énergie.

Après la seconde Guerre mondiale, l'arrivée du pétrole, du gaz et du nucléaire renforce la centralisation du système énergétique. La transformation de l'énergie continue de s'extraire des paysages du quotidien en se concentrant dans quelques rares mais gigantesques infrastructures dont la ressource énergétique est extraite à l'étranger puis acheminée en France par la mer ou par des oléogazoducs. La centrale nucléaire la plus proche du Puy Mary est située à plus de 200km. Hormis les tas de bois dispersés devant les maisons, la transformation de l'énergie devient invisible. Par contre, la consommation massive d'énergie, qui apporte du confort, est banalisée et fragilise très souvent les valeurs paysagères. Dès les années 1980, au Puy Mary, la très forte fréquentation du site par les visiteurs en voiture individuelle entraîne d'importantes nuisances sur le site : développement incontrôlé des



La création du tunnel du Lioran, un marqueur emblématique des évolutions de la mobilité sur le Grand Site de France - source web



Le développement de la filière bois énergie offre un potentiel de production pour le territoire - source web



Le vélo électrique, symbole de la démocratisation des mobilités douces, même en montagne. - source web

1. OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

1.1 Pourquoi la spatialisation de la transition énergétique est-elle difficile ?

stationnements sauvages le long des routes, édification de constructions dénaturant le site à proximité des cols et belvédères naturels, etc. Ce constat conduit à la mise en place d'une démarche Grand Site de France.

La station de ski du Lioran se développe et des ouvertures linéaires marquent les pentes. Si l'utilisation abondante de l'énergie permet à l'humain de se déplacer facilement et de se détacher des contraintes liées à la topographie, entraînant très souvent un développement urbain non maîtrisé, le Puy Mary est globalement préservé de cette dynamique. Les silhouettes villageoises sont préservées et le bâti est globalement harmonieux.

L'équilibre agri-sylvicole est par contre modifié. Si les pentes et l'enclavement ne permettent pas la mécanisation des terres agricoles et leur remembrement comme dans la majorité du territoire national, les conditions d'exploitation difficiles et la rentabilité limitée entraînent la diminution du pastoralisme et de l'exploitation des haies, favorisant une fermeture des paysages. Les burons dans les estives sont abandonnés. Dans les fonds de vallée, le patrimoine végétal a tendance à disparaître avec l'extension des exploitations.

Ce système énergétique, basé sur une dépendance aux ressources internationales, conduit à l'accélération du changement climatique dont les conséquences se font ressentir au Puy Mary : diminution de la ressource en eau, fragilisation des forêts, diminution des périodes d'enneigement (de petites stations de ski ont dû arrêter leur activité et des remontées mécaniques ont été démontées pour éviter des friches touristiques), etc.

Une transition énergétique qui implique une sobriété dans l'aménagement de l'espace et la réintégration de la production énergétique dans les paysages du quotidien

Pour contenir le réchauffement climatique en dessous de +2°C d'ici la fin du siècle, 192 pays signent l'Accord de Paris en 2015 par lequel ils se sont engagés à limiter leurs émissions de gaz à effet de serre. La même année, la loi française relative à la transition énergétique pour la croissance verte fixe les grands objectifs d'un nouveau modèle énergétique à l'échelle nationale. Des stratégies territoriales permettent de décliner ces objectifs : SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes, programme d'action en faveur de la transition énergétique et du développement durable du Conseil départemental du Cantal, PCAET

développés dans 3 des 5 EPCI concernées par le Grand Site de France, etc.

Cependant, ces démarches sont très peu spatialisées. Le choix de déploiement des sites de production est trop souvent laissé aux acteurs privés qui saisissent les opportunités foncières les plus rentables. Ces démarches élaborées de manière opaque sans prise en compte du paysage heurtent les projets locaux, pouvant provoquer des dissensions avec les habitants ou au sein de la gouvernance. Le projet de parc éolien industriel initié à proximité du Puy Mary en 2012 l'illustre. Suite à de fortes contestations de la population et des élus locaux et à une expertise paysagère, le permis de construire est refusé car « les constructions projetées portent atteinte aux lieux, sites ou paysages naturels avoisinants » et que le projet « sera visible depuis de nombreuses crêtes, notamment du Puy Mary ».

Pour que la transition énergétique soit acceptable, elle nécessite de s'appuyer sur les singularités paysagères et sociales locales dans le cadre d'un projet spatial en cohérence avec l'héritage culturel. En la rendant visible, elle sera plus appropriable. Elle doit prendre en compte la sobriété, l'efficacité et le développement des énergies renouvelables issues des ressources locales.

Plusieurs démarchent vont dans ce sens au sein du territoire, à l'initiative du Syndicat Mixte ou d'acteurs locaux : promotion de navettes et de vélos électriques, réhabilitation de bâtiments anciens dans des sites bâtis en maisons de site multifonctionnelles au service des visiteurs et des habitants, soutien à des activités et savoir-faire locaux, reconquête d'espaces agricoles par des agriculteurs, installation de panneaux solaires sur le toit de la Maison de Site du Pas de Peyrol pour alimenter le bâtiment en énergie, restauration de moulins à eau comme à Dienne ou Thiézac qui rappellent le lien étroit qu'entretenaient ces lieux de production à l'architecture soignée avec les lieux de consommation, requalification de secteurs dégradés par l'utilisation massive de la voiture individuelle comme les cols, etc.

Ce plan de paysage transition énergétique, parmi les premiers à être réalisés en France, vise à renforcer ces actions par une stratégie globale partagée de transition énergétique respectueuse des valeurs paysagères de ce site à haute valeur patrimoniale, à laquelle chacun pourra contribuer par son action quotidienne.



« En matière de paysage et d'énergie, il n'y a pas de certitude, il n'y a pas de blanc ou de noir. C'est à nous d'explorer les solutions sur mesure, à la juste échelle, qui nous conviendront localement ».

Extrait des échanges lors des ateliers de concertation.

1.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

Quels complémentarités/risques entre préservation des valeurs paysagères du Puy-Mary - Volcan du Cantal et mise en oeuvre de la transition énergétique ?

Les enjeux suivants cherchent à questionner les complémentarités et risques possibles entre préservation des valeurs paysagères et mise en oeuvre de la transition énergétique. Autrement dit, quels sont les lieux et conditions très concrètes de valorisation ou de dévalorisation des spécificités paysagères dans le cadre de la transition énergétique ? Comment l'un peut être au service de l'autre ? Quels choix opérer pour que le paysage ne soit pas sacrifié au bénéfice de la transition et inversement ? Les objectifs en matière de transition énergétique peuvent-ils être atteints sans remettre en cause la valeur patrimoniale de ce site exceptionnel ?

Les orientations sont organisées selon les grandes thématiques qui serviront à structurer le dossier de renouvellement du label.

Objectif transversal : Sobriété et énergies renouvelables

Vers des paysages sobres et producteurs d'énergies renouvelables respectueux des valeurs du Puy Mary - Volcan du Cantal

OQP 1 : Animation du PPTÉ et implication des acteurs locaux

Poursuivre la stratégie paysage et de transition énergétique et favoriser l'implication des acteurs locaux

OQP 2 : Agriculture

Préserver et valoriser les paysages culturels agricoles

OQP 3 : Forêt et espaces naturels

Préserver et valoriser les paysages forestiers et valoriser la ressource énergétique

OQP 4 : Mobilité et tourisme

Favoriser des mobilités plus apaisées et partagées s'appuyant sur la structure des vallées au service des habitants et des visiteurs

OQP 5 : Habitat et urbanisme

Révéler et préserver la qualité des bourgs et des hameaux tout en intégrant la transition énergétique.

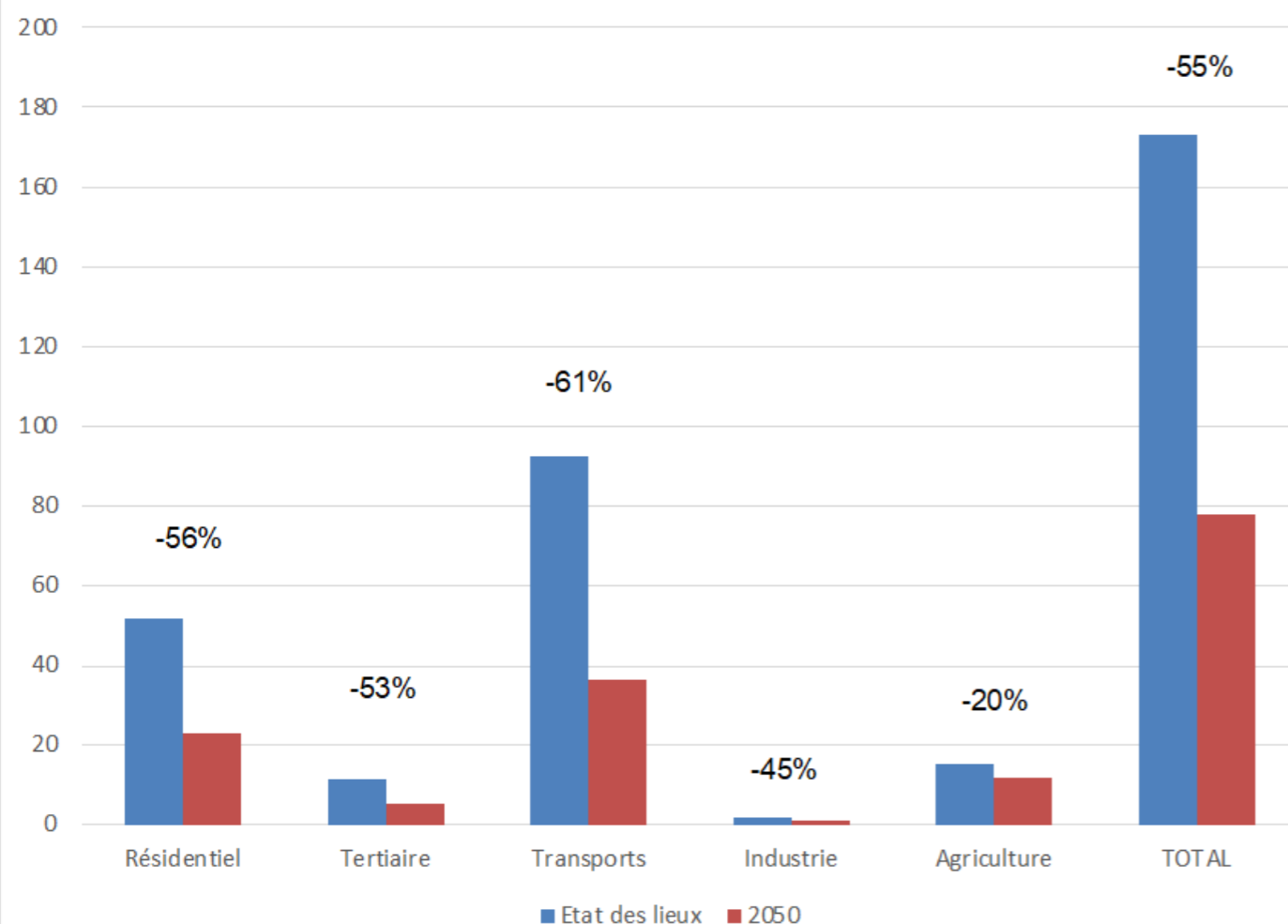
1.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

OBJECTIF TRANSVERSAL : DÉVELOPPER LA SOBRIÉTÉ ET LES ÉNERGIES RENOUVELABLES VERS DES PAYSAGES SOBRES ET PRODUCTEURS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES RESPECTUEUX DES VALEURS DU PUY MARY - VOLCAN DU CANTAL

L'objectif du plan de paysage transition énergétique est de définir des orientations et des objectifs pour développer la transition énergétique au sein du Grand Site de France Puy Mary – Volcan du Cantal, au travers du prisme paysager.

Dans ce contexte d'exception, le parti pris est de développer la sobriété sur l'ensemble du site avant même d'augmenter la production d'énergie. En ce sens, l'objectif principal à poursuivre est de consommer moins que ce que le territoire est en capacité de produire.

Potentiels de maîtrise de l'énergie par secteur



Potentiel de maîtrise de l'énergie par secteur.

En bleu les consommations constatées lors du DIAG, en rouge les consommations projetées en 2050 si une politique de maîtrise des consommations (sobriété + efficacité) est mise en oeuvre. Les gains potentiels par secteur sont exprimés en %.

La consommation énergétique actuelle du Grand Site de France est de 174 GWh, l'objectif idéal serait de viser une consommation de 78 GWh pour 2050. Soit une baisse globale de 55%. Pour aboutir à ce résultat, un changement important doit notamment s'opérer dans les transports et bâtiments.

Cette baisse des consommations peut être réalisée en atteignant les objectifs suivants par secteur :

Transports

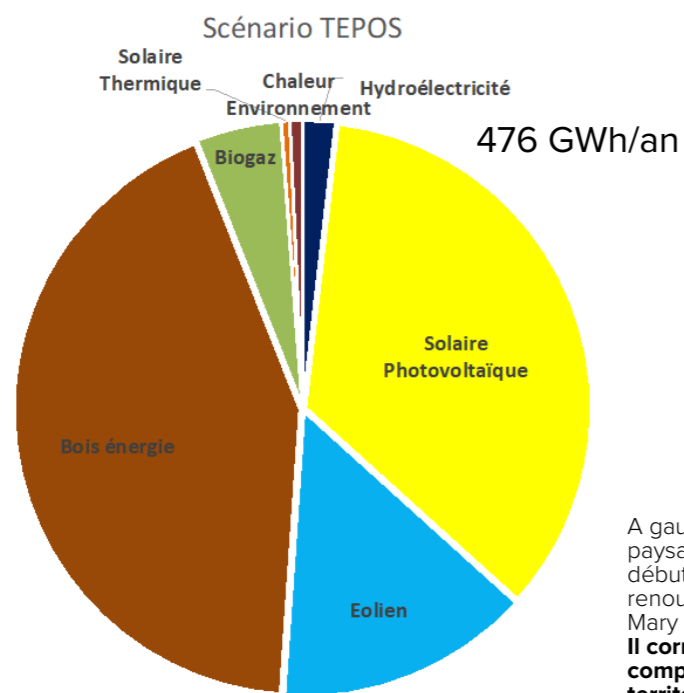
- › Longue distance : meilleure accessibilité (transports collectifs, covoiturage...) + limitation vitesse 80km/h
- › Fret : feroutage, meilleur remplissage des camions...
- › Urbanisme : pas d'extension des villages, mixité des activités, tiers-lieux, commerces et services de proximité (mobiles)
- › L'autosolisme tend vers 0 grâce au télétravail, vélo, transport en commun et covoiturage
- › Les voitures restantes sont économes (baisse du poids et de la taille des véhicules) et partagées

Bâtiments

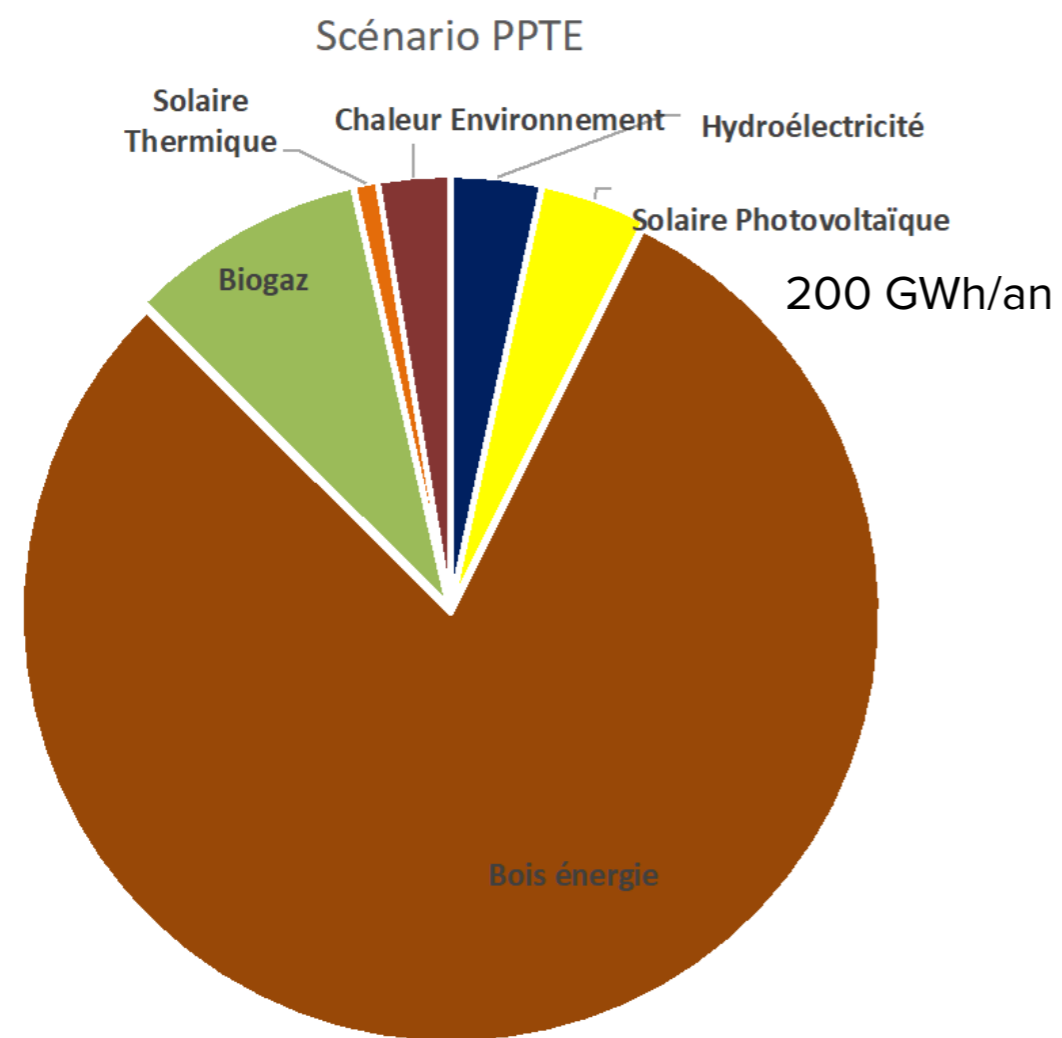
- › 1600 maisons rénovées Bâtiments Basse Consommation (BBC) (sur 1800)
- › 150 appartements rénovés BBC (sur 200)
- › 10000 m2 d'hébergements touristiques rénovés BBC
- › 100% des ménages et autres usagers (vacanciers, salariés...) optimisent leur consommation (équipements économes : éclairage, électroménager... + sobriété dans les usages)

Agriculture

- › Optimisation des exploitations agricoles (tracteurs, stabulations, outils de transformation)
- › Réduction des consommations des entreprises (bâtiment, travaux publics...)



A gauche, le scénario TEPOS sans pondération lié au contexte paysager du territoire Grand Site de France, calculé au début de la mission pour le développement des énergies renouvelables sur le territoire du Grand Site de France du Puy Mary - Volcan du Cantal.
Il correspond à un potentiel brut ne prenant pas en compte les spécificités paysagères et les besoins du territoire.



Ci dessus, la mise à jour du scénario de production énergétique une fois le Plan de Paysage Transition énergétique ayant définis des limites liées aux spécificités paysagères.
Ce diagramme correspond toujours à un potentiel maximal, il propose une production énergétique bien supérieure à la consommation du territoire.

1.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

La transition énergétique peut également être poursuivie en augmentant la production d'énergie du territoire, au travers des énergies renouvelables. Cette production n'est aujourd'hui pas nécessaire pour assurer les dépenses énergétiques du territoire mais s'inscrit dans une démarche de solidarité énergétique à l'échelle nationale.

La production énergétique actuelle du Grand Site de France est de 117 GWh, l'objectif idéal serait de viser une production de 200 GWh pour 2050. Cette augmentation assurerait la consommation énergétique locale et permettrait de participer à une solidarité énergétique à l'échelle nationale

Cette augmentation de la production peut être réalisée en atteignant les objectifs suivants par secteur :

Bois-énergie

- › Doublement de la production de bois énergie (+15000 tonnes)
- › 8 chaufferies bois de 200 kW, soit 1 à 2 par vallée
- › La plupart des logements équipées de poêles et inserts performants

Biogaz

- › 5 unités collectives de méthanisation (regroupant 4 ou 5 fermes), soit 1 par vallée

Solaire photovoltaïque

- › 5 ombrières de 40 places, soit 1 par vallée
- › 30 grandes toitures (bâtiments agricoles ou tertiaires)
- › 400 petites toitures (maisons individuelles)

Hydroélectricité

- › Pas de nouveaux ouvrages : restauration des seuils, optimisation des ouvrages existants, turbinage sur adduction d'eau potable...

Autres installations domestiques

- › 300 pompes à chaleur individuelles
- › 1000 chauffe-eau solaires individuels (plus de 50% des maisons)

Les différents acteurs et habitants du territoires auront tous un rôle à jouer dans le développement de la sobriété et dans la production énergétique en veillant à leur bonne intégration paysagère :

Pour les particuliers, habitants du territoire :

- › Rénovation BBC des habitations
- › Mise en place de poêle à bois performant + solaire thermique et/ou photovoltaïque et/ou pompe à chaleur.

Pour les agriculteurs, éleveurs :

- › Augmenter la qualité des rénovations du bâti agricole
- › Développer le photovoltaïque en toiture
- › Etudier les possibilités de méthanisation collective (Aujourd'hui la méthanisation est peu compatible avec le modèle agricole local)
- › Gestion des haies

Pour les acteurs forestiers :

- › Augmenter la production de bois énergie, en adaptant la production aux besoins du territoire (augmenter la production en lien avec les besoins des chaufferies bois du territoire).

Pour les collectivités :

- › Favoriser le tourisme vert,
- › Développer les réseaux de mobilité douce,
- › Aménager les centre-bourgs en développant un urbanisme et des infrastructures sobres,
- › Favoriser l'implantation des services et commerces de proximité pour diminuer les besoins en déplacements des habitants,
- › Assurer des rénovations exemplaires et l'installation de chaufferies bois, ombrières et toitures photovoltaïques
- › Développer la sensibilisation

Pour les acteurs économiques :

- › Favoriser le tourisme durable,
- › Assurer les rénovations des bâtiments et systèmes,
- › Augmenter l'installation de chaufferies bois, ombrières et toitures photovoltaïques...

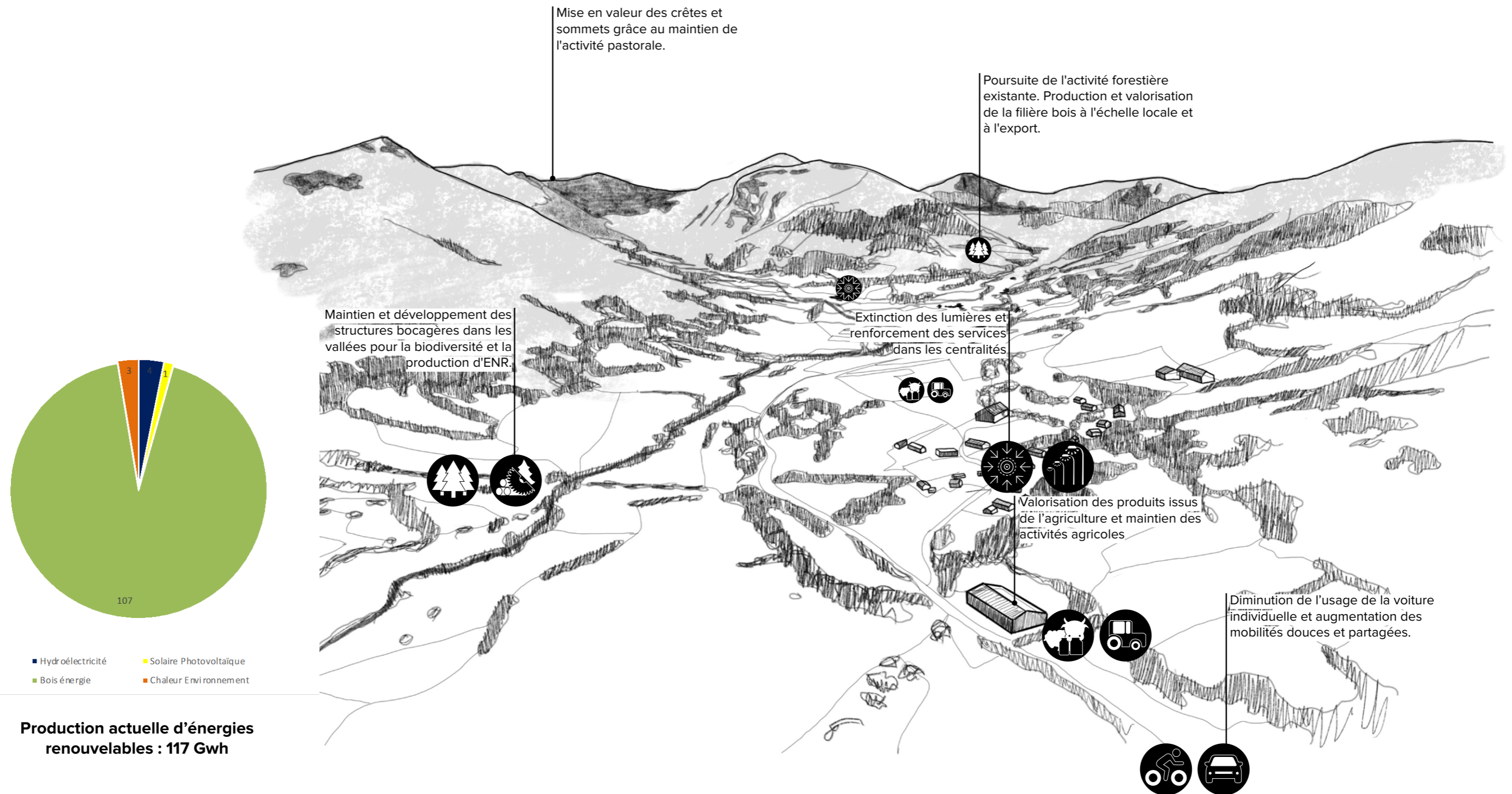
1.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

1.2.1 Spatialisation des objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique

SOBRIÉTÉ ET EFFICACITÉ

VALLÉE DE DIENNE - Le cas d'une vallée agricole ouverte.

Confortement de la sobriété et de l'efficacité énergétique au sein de la vallée, optimisation de l'existant.



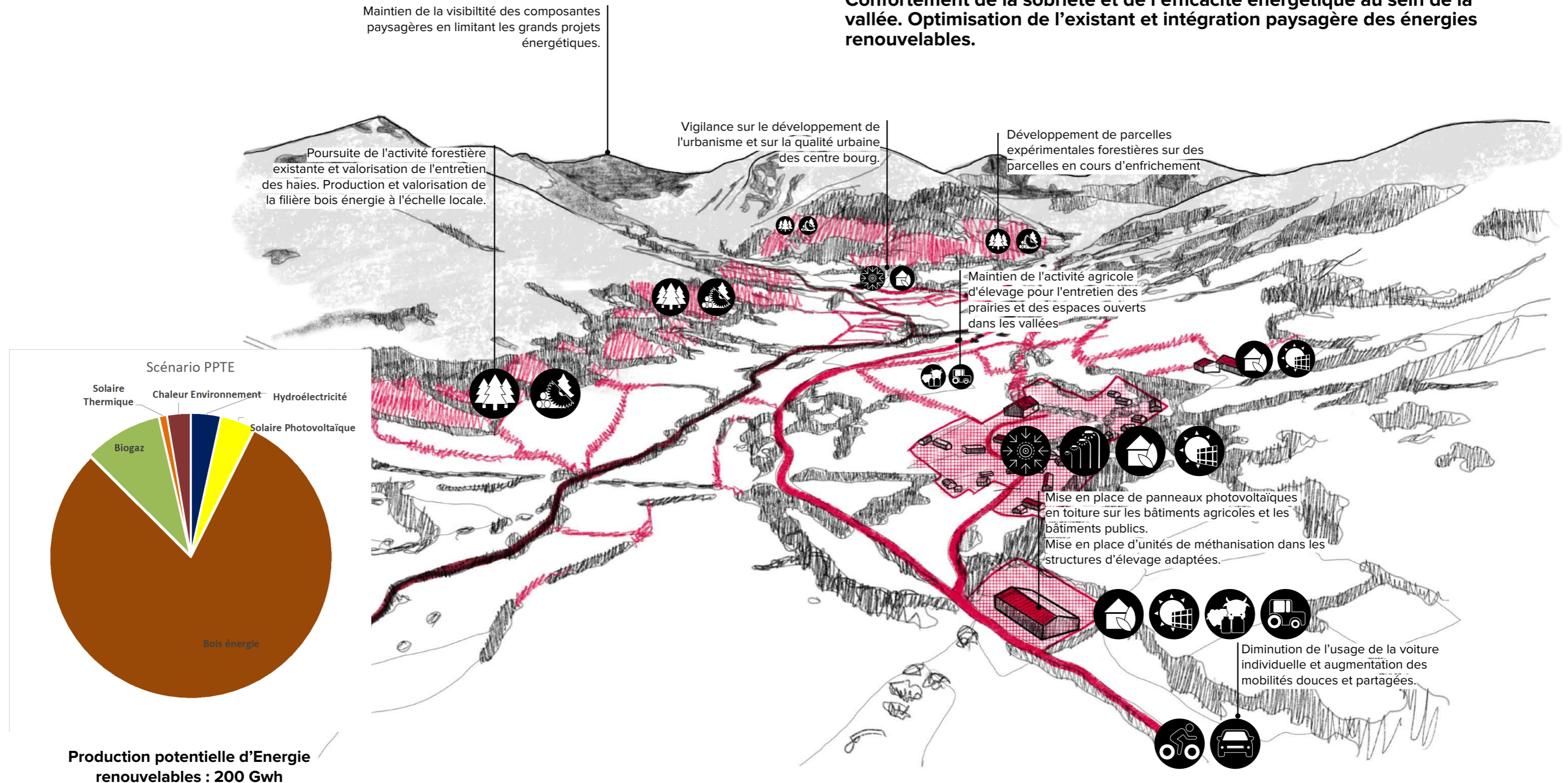
1.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

1.2.2 Spatialisation des objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique

SOBRIÉTÉ, EFFICACITÉ ET PRODUCTION

VALLÉE DE DIENNE - Le cas d'une vallée agricole ouverte.

Confortement de la sobriété et de l'efficacité énergétique au sein de la vallée. Optimisation de l'existant et intégration paysagère des énergies renouvelables.





1.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

1 - ANIMATION DU PLAN DE PAYSAGE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DÉVELOPPER ET VALORISER LA SOBRIÉTÉ A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE ET IMPLIQUER LES ACTEURS LOCAUX

L'objectif de qualité paysagère d'animation du PPTÉ (Plan de Paysage Transition Énergétique) vise au développement et à la valorisation de la sobriété énergétique du territoire pour permettre la mise en valeur des paysages.

Les ateliers techniques et citoyens ont montré que le territoire et ses composantes paysagères (crêtes et sommets, prairies et pâturages, forêts), ne permettent pas le développement de grands projets de production énergétique, mais qu'il dispose en revanche d'un fort potentiel pour la mise en place d'une démarche de sobriété territoriale.

Le Syndicat Mixte du Puy Mary devra également se positionner en tant qu'expert pour le développement et le suivi de la production énergétique sur le territoire.

Cette démarche doit s'accompagner d'une forte implication dans la sensibilisation et l'éducation à la transition énergétique et aux paysages auprès des élus comme des habitants du territoire.

Deux axes stratégiques seront développés afin de définir les actions nécessaires de cette thématique :

1.1 Développer la culture de la sobriété.

Des actions pédagogiques sont envisagées pour diffuser les principes de la sobriété énergétique au travers des événements, conférences, expositions, partenariat avec des écoles ou encore grâce à la mise en place d'un centre de ressource spécialisé.

1.2 Accompagner les projets de transition énergétique.

Afin d'assurer la préservation des paysages du Grand Site du Puy Mary, un accompagnement des projets de transition énergétique sera développé pour leur pilotage et leur suivi.

Une formation des personnes ressources du territoire sur les qualités paysagères du site et les besoins énergétiques sera nécessaire pour assurer ce rôle d'expert.

Il s'agira également de soutenir les initiatives citoyennes et associatives en lien avec la transition énergétique.

Paysage / Transition énergétique

- › Comprendre la nécessité d'effectuer une transition énergétique.
- › Fédérer autour d'un projet de sobriété.
- › Créer un modèle exemplaire dans un territoire rural.

2 - L'AGRICULTURE PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES CULTURELS AGRICOLES

L'objectif de qualité paysagère agricole se base sur les enjeux de **préservation des paysages ouverts** (prairie et pâturage), la **préservation de savoir-faire historiques du massif** (production de fromage et de viande salers) et le besoin de **s'adapter aux changements climatiques** en cours (préservation l'activité dans un contexte où l'eau se fait rare et les chaleurs augmentent). **Il oriente les mutations de la production agricole du massif vers une sobriété énergétique** grâce à la valorisation des produits locaux, une adaptation aux changements climatiques, un développement de la production énergétique et la gestion de la ressource en eau.

Assurer la durabilité des pratiques agricoles territoriales dans le but de **préserver les qualités paysagères du site en assurant la proportion espaces ouverts/forêts**.

Paysage / Transition énergétique

- › Diminution des consommations énergétiques liées à l'agriculture.
- › Associer les acteurs du monde agricole au développement de la production énergétique
- › Protéger les ressources du territoire et changer les pratiques pour s'adapter au changement climatique.

Quatre axes stratégiques seront développés afin de définir les actions nécessaires de cette thématique :

2.1 Valoriser la production agricole

S'appuyer sur les ressources du territoire et valoriser la production locale au travers des labellisations (agneaux des volcans, lisibilité des productions existantes : marque Salers) et de l'optimisation des coûts de transport liés à l'exportation (mutualisation entre agriculteurs des transports à l'échelle du grand site).

2.2 Adapter les pratiques agricoles aux changements climatiques

Développer des sites pilotes d'expérimentation et co-construire une stratégie d'adaptation afin d'assurer la durabilité des pratiques agricoles locales. Faciliter le sylvopastoralisme, l'agroforesterie pour ménager des zones d'ombres pour les troupeaux en se basant sur les particularités du paysage local : arbres isolés, bosquets, haies.

2.3 Faciliter la transition énergétique

Assurer l'efficacité énergétique des exploitations agricoles dans un souci d'économie et de durabilité : mise en commun des transports et outils de travail. Inciter les productions d'énergies liées à la ressource agricole : mise en place de panneaux solaires en toiture, développement d'unité de méthanisation en fonction des typologies d'élevage.

2.4 Assurer la gestion de la ressource en eau

Assurer la pérennité et la durabilité de la ressource en eau sur le territoire : installation de retenues d'eau **en fonction des besoins réels du territoire** et limiter l'impact paysager sur les pâturages d'altitude.

3.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

3 - LES FORÊTS PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES FORESTIERS ET LEURS RESSOURCES

La forêt cantalienne fait partie des entités paysagères majeures du territoire au même titre que les pâturages et les haies bocagères. Elle fait face à plusieurs enjeux dans le contexte de changement climatique et la volonté d'aller vers une transition énergétique à l'échelle du territoire :

- Sa présence dominante en fait un maillon nécessaire à la transition énergétique locale, autant dans le développement de la filière économique comme pour l'utilisation locale de la ressource.
- Les contraintes climatiques entraînent une incertitude sur la qualité et la quantité de ressource disponible pour la production de bois énergie et de bois de construction.

Les objectifs à poursuivre sont donc d'imaginer les modalités de gestion et d'aménagement permettant d'assurer la durabilité de la ressource, de maintenir la diversité des paysages du massif du Cantal et de s'adapter aux conditions de réchauffement climatique tout en permettant la valorisation territoriale.

Paysage / Transition énergétique

- › Valoriser la ressource énergétique la plus importante du territoire
- › Augmenter le potentiel lié à la production sylvicole.
- › Comprendre et protéger la ressource

Deux axes stratégiques seront développés afin de définir les actions nécessaires de cette thématique :

3.1 Développer une culture commune de l'écosystème forêt

Connaitre la forêt cantalienne, de son écosystème à sa gestion permettra de développer une culture commune, augmentant l'acceptabilité de projets plus expérimentaux sur le territoire. Des supports pédagogiques de sensibilisation, formations des instances d'aménagement du territoire seront mis en place.

3.2 Accompagner les stratégies forestières

La préservation et la valorisation de la ressource sont les objectifs de cet axe. **L'accompagnement des stratégies forestières permettra l'intégration des problématiques paysagères de la ressource** (limiter l'enrichissement, choix des parcelles où développer la ressource, aménagement des pistes forestières,...). Les lieux d'expérimentation ou de production pourront être définis par l'ensemble des acteurs ayant un impact sur l'aménagement du territoire.

4 - LA MOBILITÉ ET LE TOURISME ADAPTER LES USAGES ET LA FRÉQUENTATION SUR LE MASSIF

La mobilité et le tourisme sont les principales sources de consommation d'énergie sur le massif, dans l'objectif général de sobriété, il convient d'adapter les usages et la fréquentation à l'échelle du Grand Site, en poursuivant les efforts mis en place pour désengorger les principaux sites touristiques et d'intégrer la transition énergétique aux futurs aménagements.

La mobilité sera un levier important pour permettre le développement de pratiques économes en énergie, grâce à la mutualisation des transports privés, commerciaux et de tourisme.

Cet axe aura également un impact sur le paysage en limitant la présence des voitures sur l'ensemble du territoire et particulièrement sur les routes de crêtes.

Deux axes stratégiques seront développés afin de définir les actions nécessaires de cette thématique :

4.1 Poursuivre une stratégie d'accueil et le schéma d'organisation du territoire.

Définition d'un schéma d'organisation du territoire pour désengorger l'accès principal au Puy Mary, diminuer l'impact visuel des voitures sur les crêtes et limiter l'impact des trajets touristiques sur les trajets des locaux.
Poursuite de l'aménagement qualitatif des sites d'accueil stratégiques du territoire pour améliorer la découverte des paysages du Grand Site.
Sensibilisation des acteurs touristiques à la démarche de transition énergétique (favoriser les accès en train, proposer des alternatives à la découverte en voiture du territoire,...)

4.2 Développer les réseaux de transports

Développement des alternatives à l'autosolisme grâce aux mobilités douces, aux véhicules décarbonnés et aux mobilités partagées.
Aménager les voiries et les centre-bourgs pour limiter les transports quotidiens.
Création d'un maillage de pôles multimodaux sur l'ensemble du territoire.

Paysage / Transition énergétique

- › Diminuer l'impact des transports sur la consommation énergétique du territoire.
- › Diminuer la dépendance aux énergies fossiles.
- › Développer les alternatives à l'autosolisme.

3.2 Objectifs de qualité paysagère et de transition énergétique du Grand Site

5 - L'URBANISME ET L'ARCHITECTURE PRÉSERVER LE PAYSAGE URBAIN SUR LE MASSIF

Assurer l'intégration exemplaire des futurs aménagements sur l'ensemble du massif pour préserver la qualité des paysages du Grand Site de France et encourager la sobriété au travers de la rénovation du bâti ancien et par le développement d'une réflexion sur l'intégration de systèmes de production (intégration de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments, aménagements urbains permettant la diminution de l'usage de la voiture,...)

Trois axes stratégiques seront développés afin de définir les actions nécessaires de cette thématique :

5.1 Limiter l'étalement urbain et favoriser la transition énergétique

Adapter les aménagements urbains et définir une stratégie d'aménagement territoriale pour limiter l'impact des transports sur le territoire et assurer la qualité architecturale du Grand Site.

5.2 - Développer la rénovation énergétique et la production énergétique diffuse.

Faire des aménagements publics des exemples pour les initiatives privées, inciter les acteurs du tourisme, de l'agriculture et les privés à la rénovation énergétique exemplaire,.

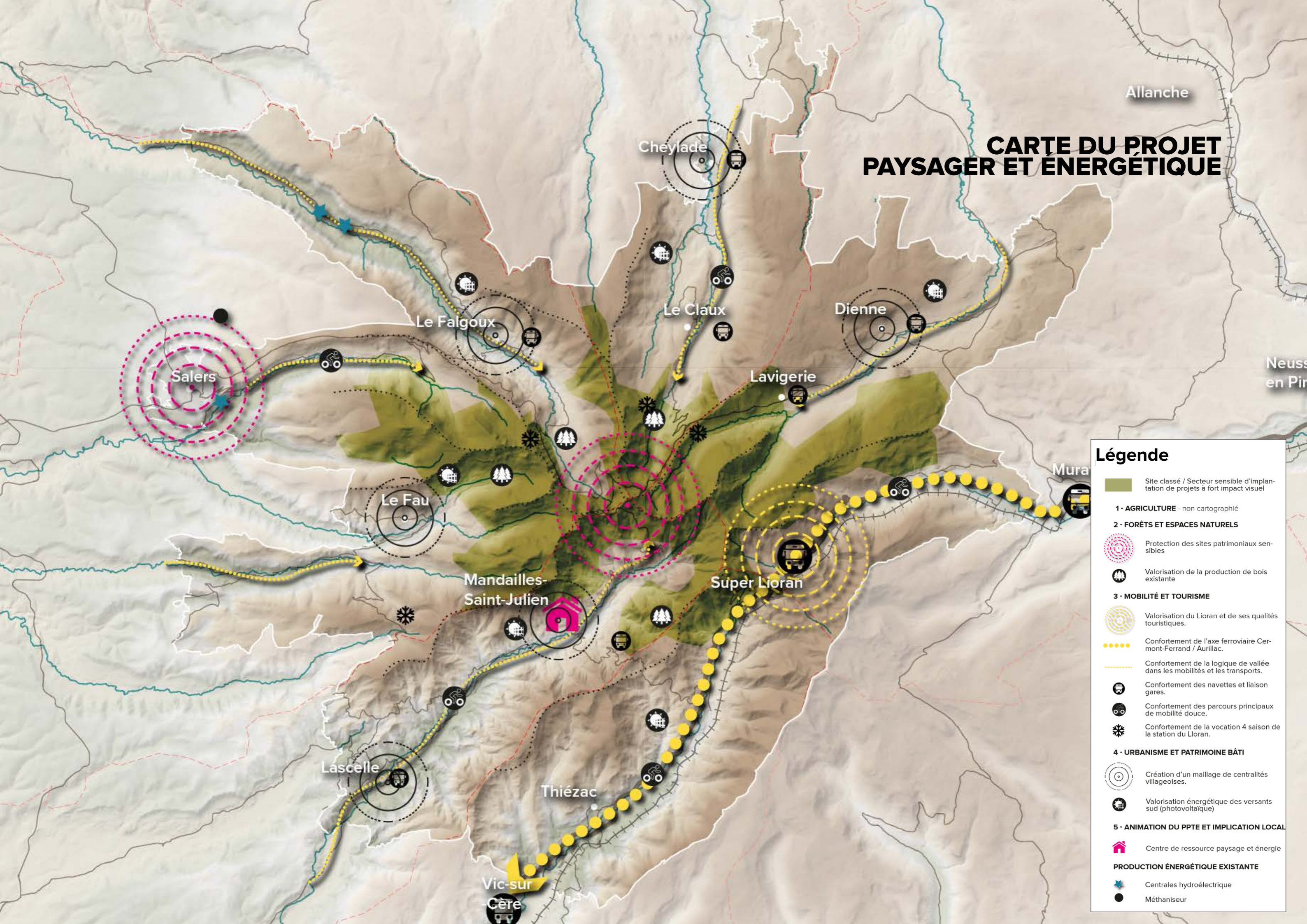
5.3 - Diminuer l'impact écologique des aménagements urbains

Adapter les aménagements urbains pour diminuer leur impact sur les ressources écologiques locales et assurer leur durabilité (gestion des déchets, de l'eau,...).

Paysage / Transition énergétique

- › Diminution des consommations énergétiques des bâtis anciens.
- › Production locale d'énergie grâce à l'installation d'unités de production individuelles.
- › Diminution des besoins de déplacements individuels grâce à l'aménagement de centralités fonctionnelles.

CARTE DU PROJET PAYSAGER ET ÉNERGÉTIQUE



Légende

- Site classé / Secteur sensible d'implantation de projets à fort impact visuel
- 1 - AGRICULTURE - non cartographié**
- 2 - FORÊTS ET ESPACES NATURELS**
 - Protection des sites patrimoniaux sensibles
 - Valorisation de la production de bois existante
- 3 - MOBILITÉ ET TOURISME**
 - Valorisation du Lioran et de ses qualités touristiques.
 - Confortement de l'axe ferroviaire Cerme-Ferrand / Aurillac.
 - Confortement de la logique de vallée dans les mobilités et les transports.
 - Confortement des navettes et liaison gares.
 - Confortement des parcours principaux de mobilité douce.
 - Confortement de la vocation 4 saison de la station du Lioran.
- 4 - URBANISME ET PATRIMOINE BÂTI**
 - Création d'un maillage de centralités villageoises.
 - Valorisation énergétique des versants sud (photovoltaïque)
- 5 - ANIMATION DU PPT ET IMPLICATION LOCAL**
 - Centre de ressource paysage et énergie
- PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE EXISTANTE**
 - Centrales hydroélectrique
 - Méthaniseur



2. PLAN D'ACTION



Sommaire du plan d'Action

Dans la continuité des enjeux et des Objectifs de Qualité Paysagère de Transition Énergétique, les actions sont répertoriées par thématiques.

1 - AGRICULTURE

PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES CULTURELS AGRICOLES.

- 1.1 Développer la transition énergétique des exploitations agricoles au travers de la sobriété et de la production énergétique**
- 1.2 Aménager les points d'eau pour préserver la ressource et protéger les sols.**

2 - FORÊTS ET ESPACES NATURELS

PRÉSERVER LES FORÊTS ET LES ESPACES NATURELS ET VALORISER LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE.

- 2.1 Créer des supports pédagogiques en lien avec l'écosystème et la gestion de la forêt.**
- 2.2 Accompagner les stratégies forestières sur le développement de la filière bois énergie.**
- 2.3 Assurer et améliorer la qualité écologique des rivières**

3 - MOBILITÉ ET TOURISME

ADAPTER LES USAGES ET LA FRÉQUENTATION SUR LE MASSIF

- 3.1 Poursuivre la stratégie d'accueil et le schéma d'organisation du territoire**
- 3.2 Poursuivre la valorisation et l'enrichissement de l'offre existante de mobilités alternatives à la voiture individuelle.**
- 3.3 Accompagner le Lioran vers une transition énergétique et écologique**

4 - URBANISME ET PATRIMOINE BÂTI

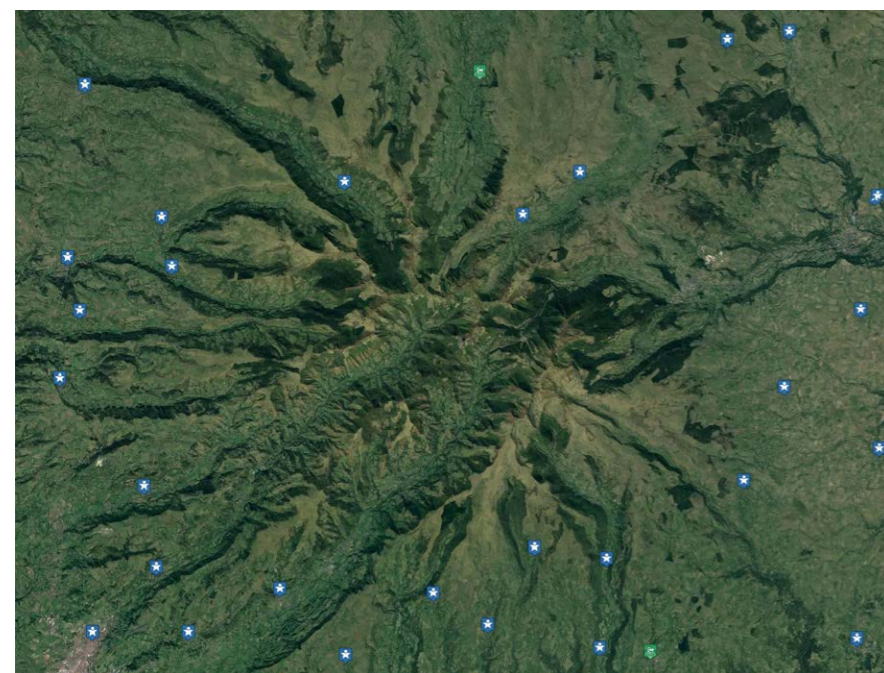
RÉVÉLER ET PRÉSERVER LA QUALITÉ DES BOURGS ET DES HAMEAUX TOUT EN INTÉGRANT LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- 4.1 Inciter à la rénovation énergétique du patrimoine bâti et à la production énergétique associée/décentralisée/diffuse**
- 4.2 Guider les évolutions souhaitées des bourgs et hameaux pour s'inscrire dans la transition énergétique et limiter l'artificialisation**
- 4.3 Améliorer la qualité du paysage nocturne en participant à la sobriété.**

5 - ANIMATION DU PPT ET IMPLICATION LOCALE

POURSUIVRE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE ET ÉNERGÉTIQUE ET FAVORISER L'IMPLICATION LOCALE.

- 5.1 Animer un réseau d'acteurs du Puy Mary en matière de paysage et transition**
- 5.2 Sensibiliser les habitants et les visiteurs aux enjeux croisés de paysage et de transition énergétique**
- 5.3 Décliner le Plan de Paysage Transition énergétique dans les documents stratégiques.**



DÉVELOPPER LES CUMA À L'ÉCHELLE DU GRAND SITE

> Compléter le réseau actuel de CUMA sur le Grand Site.

> Augmenter la portée des CUMA en développant une stratégie territoriale liée aux transports de marchandises et de matériaux liés à l'agriculture (produits nourriciers, fourrage,...).

Carte des CUMA



DÉVELOPPER LA MISE EN PLACE DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE DANS LES EXPLOITATIONS AGRICOLES

> Profiter des surfaces de hangars et bâtiments agricoles pour développer la surface de panneaux photovoltaïques sur le territoire et systématiser l'intégration du photovoltaïque en toiture pour les exploitations agricoles.

Cette mise en place ne devant pas être réalisée au détriment du paysage (une attention particulière sera portée au type de panneaux choisis, aux postes de raccordement et leur intégration paysagère et à une implantation du bâti guidée par l'ensolleillement et le paysage).

1 - AGRICULTURE PRÉSERVER ET VALORISER LES PAYSAGES CULTURELS AGRICOLES.

Action

DÉVELOPPER LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES EXPLOITATIONS AGRICOLES AU TRAVERS DE LA SOBRIÉTÉ ET DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE.

Objectifs

Assurer la pérennité des exploitations, diminuer les besoins énergétiques de la filière et inciter la production énergétique.

Type d'action	Gestion / Animation
Contenu de l'action	<p>> Accompagner l'intégration de production énergétique (chaufferie bois, photovoltaïque sur le bâti, méthanisation, haie bocagère en lien avec le bois énergie) en mettant en place un groupe de travail thématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'une ingénierie publique pour le portage collectif de production d'ENR (équipement de stabules, énergie partagée, ...) - Développer un usage des haies bocagères pour le développement du bois énergie au niveau local. <p>> Valorisation des productions locales. Développement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la marque "agneau des volcans", - du label Haute valeur environnementale - de la filière bio. <p>> Mettre en place les conditions favorables pour la mutualisation des équipements et des trajets liés à l'agriculture (réemploi, choix d'équipements économes, groupements type CUMA,...).</p>
Coordination	SMPM
Partenaires	> PNRVA (s'associer au projet de bouquet de services dédié aux agriculteurs). / ENERGIE 15 / Chambre d'agriculture 15 / DDT / CAUE / UDAP / Auvergne Estive
Outils	<p>> Journées techniques de sensibilisation sur le modèle des journées techniques énergie du PNRVA. Associer l'équipe de coordination et les partenaires techniques permettant de développer un projet commun à l'échelle du Grand-Site.</p> <p>> Mise en place de l'ingénierie publique permettant le développement de l'action sur le long terme à partir des conclusions de la première journée technique</p> <p>> Recherche des financements potentiels</p> <p>> Groupement de producteurs lié au SMPM</p>
Phasage	à partir de 2024 1 fois par an pour l'étape 1
Moyens	
Critères d'évaluation	<p>> Nombre d'exploitations avec installations énergétiques.</p> <p>> Nombre de projets collectifs portés par les EPCI</p> <p>> Production énergétique brute produite en kWh</p>
Actions liées	Action 4.2



AMÉNAGER DES POINTS D'EAU EN ALTITUDE

> Aménager les points d'eau pour éviter les pertes au niveau des sources et protéger l'érosion des sols (limiter l'impact du piétinement animal).

> Aménager pour intégrer ces espaces d'abreuvement au paysage local.



SCHÉMA DE PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

> Mise en défens des sources et points d'abreuvement pour éviter la dégradation des sites et de la ressource.

En bas, principes de captation d'une source pour création d'un point d'abreuvement (guide abreuvement Centre val de Loire).



Action

AMÉNAGER LES POINTS D'EAU POUR PRÉSERVER LA RESSOURCE ET PROTÉGER LES SOLS.

Objectifs

Assurer la gestion de la ressource en eau : permettre la pérennité de la ressource en eau en ajustant les aménagements aux besoins du territoire. Diminuer l'impact et le coût énergétique des transports d'eau liés à l'agriculture en période estivale. Assurer l'intégration paysagère des points d'eau.

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<p>ETAPE 1</p> <p>> Mettre en place une étude hydro-géologique des besoins et capacités du territoire pour les prochaines années.</p> <p>ETAPE 2</p> <p>> Créer une charte d'aménagement des points d'eau.</p> <p>> Aménagement des points d'abreuvement sur le Grand Site pour diminuer le nombre de camions citernes nécessaires durant la période estivale</p>
Coordination	SMPM
Partenaires	> PNRVA (Associer la réflexion menée par le SMPM aux principes d'aménagements développés par le PNRVA) / Chambre d'agriculture 15 / DDT / EPCI / Département / Agence de l'eau / Auvergne estive.
Outils	<p>> Etude hydro-géologique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoins pour l'agriculture - Capacités du territoire <p>> Contenu de la charte d'aménagement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualité des aménagements (sur la base des aménagements déjà réalisés par le PNRVA) : <ul style="list-style-type: none"> - matérialité des aménagements - principes d'intégration paysagère (ne pas utiliser d'éléments en polymères, éviter les taches de couleurs, utiliser principalement des matériaux naturels en lien avec le site - roche volcanique,... -, intégration par utilisation de la végétation.) - Principes écologiques mis en place - Principes d'aménagement et d'intégration paysagère de points d'abreuvement par récupération des eaux gravitaires
Phasage	ETAPE 1 : poursuivre ETAPE 2 : à partir de 2024
Moyens	Possibilité expertise en régie ou retour d'expérience en lien avec PNRVA
Critères d'évaluation	> Nombre d'aménagements réalisés > Nombre de citernes évitées lors de la période estivale
Actions liées	> Action 1.1 : Concertation avec les groupements pastoraux et producteurs



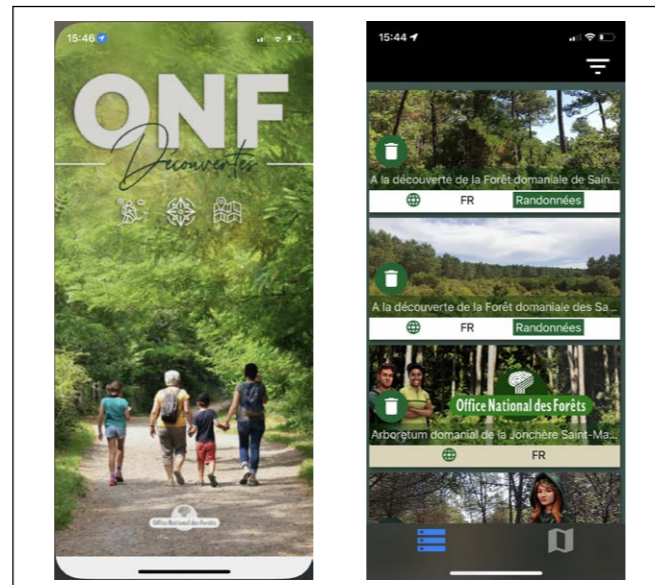
DÉVELOPPEMENT D'UN PROGRAMME D'ACTIONS PÉDAGOGIQUES

> Présenter la forêt et ses enjeux aux travers de moyens ludiques : exposition itinérante, sentiers pédagogiques, supports numériques.

Exemple de l'exposition "Balade en forêt Auvergne-Rhône-Alpes" développée par la Région.

> Créer un réseau d'itinéraires pédagogiques pour présenter les différents écosystèmes de la forêt cantalienne en s'appuyant sur des supports existants comme l'application ONF Découvertes.

Lieux potentiels : Le Lioran, Mandailles-Saint-Julien, La Falgoux, Le col du Perthus. S'intégrer à l'itinéraire du GR 400.



DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ACTIONS EN LIEN AVEC LES SCOLAIRES

> Définir le cadre du programme d'actions avec les écoles du Grand Site et de ses abords proches (Aurillac, Murat,...) pour développer la connaissance et la pédagogie.

S'appuyer sur les programmes de l'ONF : "La forêt s'invite à l'école".

2 - FORÊTS ET ESPACES NATURELS PRÉSERVER LES FORÊTS ET LES ESPACES NATURELS POUR VALORISER LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE.

Action

DÉVELOPPER UN PROGRAMME D'ANIMATIONS PÉDAGOGIQUES AUTOUR DE L'ÉCOSYSTÈME FORÊT ET DE SA GESTION.

Objectifs

Créer une culture commune de l'écosystème forêt, développer les connaissances des habitants du territoire. Assurer la compréhension par le grand public des aménagements liés à la gestion et aux usages de la forêt cantalienne au travers de la sensibilisation ludique.

Type d'action	Animation
Contenu de l'action	<p>> Développement d'un programme d'animations pédagogiques autour de l'écosystème forêt et de ses enjeux de production en privilégiant les animations et les rencontres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exposition itinérante - Parcours pédagogiques type "A l'école de la forêt" - Événement culturel "forêt, production et biodiversité" - Développement d'un projet d'aménagement en lien avec l'application ONF Découvertes <p>> Développement d'un programme d'animations pédagogiques avec les écoles du Grand-Site et de ses alentours</p>
Coordination	SMPM - ONF (Relecture des contenus pédagogiques qui concernent les forêts relevant du RF)
Partenaires	ONF - CRPF - Région, département et communes pour les établissements scolaires / DDT / PNRVA
Outils	<p>> Exposition itinérante : Développement d'une exposition pouvant être déplacée dans les différentes maisons de site du Grand Site. Objectif : Développer la connaissance de la forêt et de ses enjeux climatiques, productifs (dont bois énergie / bois à usage local) et de biodiversité, auprès des locaux et des touristes. Exemple : Exposition Balade en Forêt Auvergne-Rhône-Alpes</p> <p>> Sentiers pédagogiques : Développement d'un maillage pédagogique dans les forêts du Grand Site. Objectif : Montrer les différents types de gestion de la forêt cantalienne et ses différents écosystèmes. Principes : Aménager sur les parcours existants des "pôles pédagogiques" accompagnés de supports (panneaux, totems, outils numériques, livret d'accompagnement) Sites proposés : Le Lioran, Col du Pertus, Le Falgoux, GR 400</p> <p>> Programme d'actions pour les scolaires : Définir le cadre du programme d'action avec les écoles du Grand-Site et de ses abords proches (Aurillac, Murat,...) pour développer la concertation.</p>
Phasage	à partir de 2024 - Plusieurs rendez-vous par an
Moyens	Mobilisations d'agents ONF pour les animations (convention payante). Développement d'une application pédagogique : 50000€
Critères d'évaluation	<p>> Téléchargement et utilisation de l'application ONF Découvertes</p> <p>> Mise en place d'un programme scolaire avec un suivi académique sur plusieurs années.</p> <p>> Nombre de rendez-vous créés.</p>
Actions liées	Action 3.3 - Action 5.2

INTÉGRATION PAYSAGÈRE DES INFRASTRUCTURES ET CHANTIERS FORESTIERS

- Pistes d'accès à l'exploitation
- Zones de stockage
- Zones de transformation
- Plateforme logistique



AMÉNAGEMENT DES CHEMINS ET DES ACCÈS AUX FORÊTS

- > Assurer la qualité des pistes forestières :
 - intégration paysagère
 - accessibilité technique
 - accès des autres usagers (randonneurs, sportifs...)



A gauche : une situation à encadrer dans le cadre d'un Grand Site de France.

AMÉNAGEMENT DES LISIÈRES FORESTIÈRES

- > Assurer l'intégration paysagère en pensant les lisières suivantes :
 - Lisières productives
 - Lisières villageoises (haies bocagères et lisières à proximité des villages)
 - Lisières avec la production agricole

A droite : un exemple de lisière entretenue entre les espaces de forêt et de prairie



2 - FORÊTS ET ESPACES NATURELS PRÉSERVER LES FORÊTS ET LES ESPACES NATURELS ET VALORISER LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE.

Action

ACCOMPAGNER LES STRATÉGIES FORESTIÈRES ET BOCAGÈRES

Objectifs

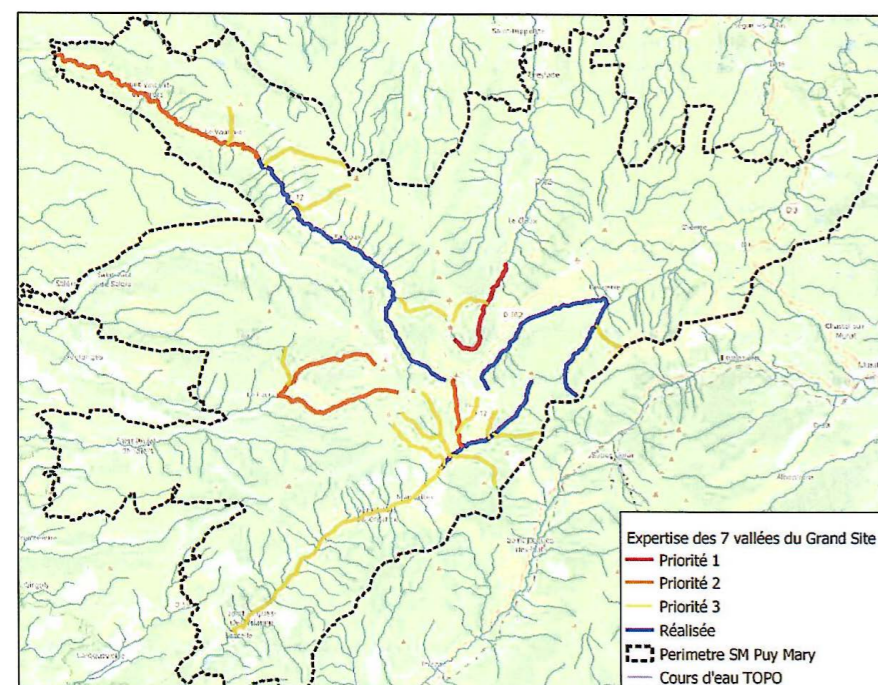
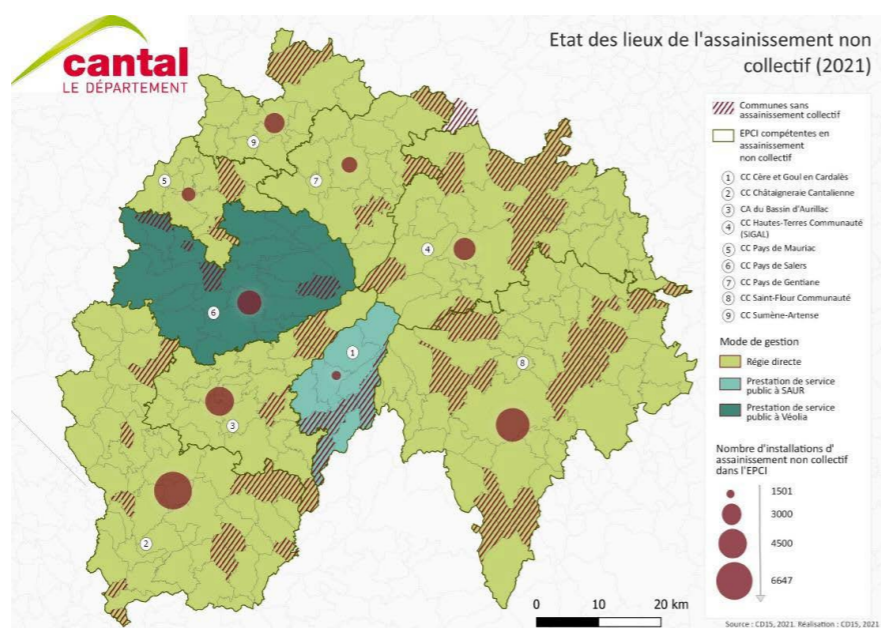
Développer les schémas territoriaux de gestion de la forêt et accompagner l'ONF et le CRPF dans les aménagements liés à la production de bois énergie pour permettre une meilleure intégration dans le paysage.

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<p>ETAPE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un groupe de travail thématique sur le développement de la filière bois énergie locale. > Création d'une instance de gouvernance > Cahier des charges pour une étude paysagère axée sur la forêt. <p>ETAPE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en oeuvre de l'étude paysagère : <ul style="list-style-type: none"> - Maillage de zones à maintenir en couvert fermé, de zones où il est possible d'ouvrir plus les peuplements sans risque majeur sur le paysage - Outils de gestion : <ul style="list-style-type: none"> . implantation des cloisonnements par exemple qui est une condition nécessaire à la rentabilité des exploitations . implantation des pistes . implantation des boisements : contour, mélange d'essences - Mobilisation des ressources communales ou privées (affouages, haies bocagères) pour l'utilisation locale (privé, chaudières communales). - schéma de desserte structurant pour l'ensemble du massif – étude de la desserte existante et proposition de nouveaux axes en fonction de la ressource disponible et en tenant compte des autres usages de l'espace.
Coordination	SMPM -
Partenaires	ONF - CRPF - Chambre d'agriculture 15 - EPCI - Communes - ENERGIE15 - PNRVA - Auvergne estive
Outils	<p>> Réunion d'une commission locale "forêt" dans le but d'augmenter la production de bois sur le territoire. Définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L'ensemble des acteurs liés à la forêt (gouvernance statale et acteurs locaux pouvant promouvoir/développer des projets) - Les objectifs de valorisation et de productions - Les potentiels acheteurs/retombées économiques - Les filières locales de valorisation à développer - Les porteurs de projets et financeurs potentiels <p>> Mise en oeuvre de l'étude paysagère</p> <ul style="list-style-type: none"> - S'appuyer sur des pépinières locales.
Phasage	ETAPE 1 : à partir de 2024 - récurrence à déterminer en fonction des projets ETAPE 2 : à partir de 2027
Moyens	Temps agents
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre d'actions développées par la commission > Augmentation de la production > Retombées économiques > Filières locales bois énergie développées > Surfaces exploitées
Actions liées	Action 3.2 - Action 3.3

DÉVELOPPER LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT SUR L'ENSEMBLE DU GRAND SITE

- assainissement collectif pour les villages
- assainissement individuel pour les habitats diffus
- eau potable

Etat des lieux de l'assainissement non collectif 2021



Carte des tronçons de cours d'eau prospectés, et de ceux qu'il serait intéressant d'expertiser dans le cadre de la démarche "Rivières Sauvages" (par ordre de priorités) - 2019

UNE QUALITÉ EXCEPTIONNELLE DES EAUX A PRÉSERVER ET CONFORTER

- > Poursuivre les actions proposées dans le test d'admissibilité au label " Site rivières sauvages" sur les rivières suivantes :
- Santoire
 - Impradine
 - Le Mars
 - La Jordanne

2 - FORÊTS ET ESPACES NATURELS PRÉSERVER LES FORÊTS ET LES ESPACES NATURELS ET VALORISER LA RESSOURCE ÉNERGÉTIQUE.

PRIORITAIRE

Action

ASSURER ET AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE ET PAYSAGÈRE DES RIVIÈRES

Objectifs

**Assurer la pérennité et la qualité des ressources hydrauliques et des écosystèmes dépendants
Assurer un aménagement écologique, paysager et économe des assainissements des villages.**

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<p>> Développer le réseau d'assainissement de l'eau sur l'ensemble des communes du Grand Site. Sur les 3 volets :</p> <ul style="list-style-type: none"> - assainissement collectif pour les villages - assainissement individuel pour les habitats diffus - eau potable <p>> Poursuivre les actions proposées dans le test d'admissibilité au label " Site rivières sauvages" sur les rivières suivantes : Santoire, Impradine, Le Mars, La Jordanne, le Rat.</p> <p>> Mettre en place des actions de restauration paysagère et écologique des rivières :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développement et amélioration des ripisylves
Coordination	SMPM / EPCI / DDT / ARS
Partenaires	MAGE - Département - Syndicat de gestion des eaux - EPCI - Chambre d'Agriculture - Auvergne Estive
Outils	<p>> Labellisation Site Rivières Sauvages, types d'actions proposées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Amélioration des infrastructures (barrages et micro-centrales) - Suppression des stations d'invasives - Gestion des limites cours d'eau/pâturage - Développement/maintien des ripisylves - Diminution de l'impact humain lié aux activités de plein air <p>> Rapport des assises de l'eau</p>
Phasage	à partir de 2023
Moyens	
Critères d'évaluation	<p>> Nombre de stations d'assainissement réalisées</p> <p>> Obtention du label rivière sauvage</p> <p>> Qualité de l'eau</p> <p>> Biodiversité</p>
Actions liées	

POURSUITE DE L'AMÉNAGEMENT DES COLS, ROUTES ET CHEMINS.

Poursuivre les aménagements des cols et routes dans le but de diminuer l'usage de la voiture et des hydrocarbures de manière générale.



Le Carnet de Pierre



Grand Site de France Puy Mary-Volcan du Cantal

DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE D'ACCUEIL SANS VOITURE

> Affirmer les "escapades sans voiture" sur l'ensemble du Grand Site en favorisant les itinéraires où l'usage de la voiture est évité.

> Rendre visible et conforter les accès au Grand Site par les transports en commun.



Action

POURSUIVRE LA STRATÉGIE D'ACCUEIL ET LE SCHÉMA D'ORGANISATION DU TERRITOIRE

Objectifs

Diminuer l'usage de la voiture et les consommations d'hydrocarbures en visant une stratégie d'accueil favorisant les transports en communs, mobilités douces et partagées.
Diminuer l'impact de la fréquentation saisonnière sur les sites touristiques majeurs du territoire.

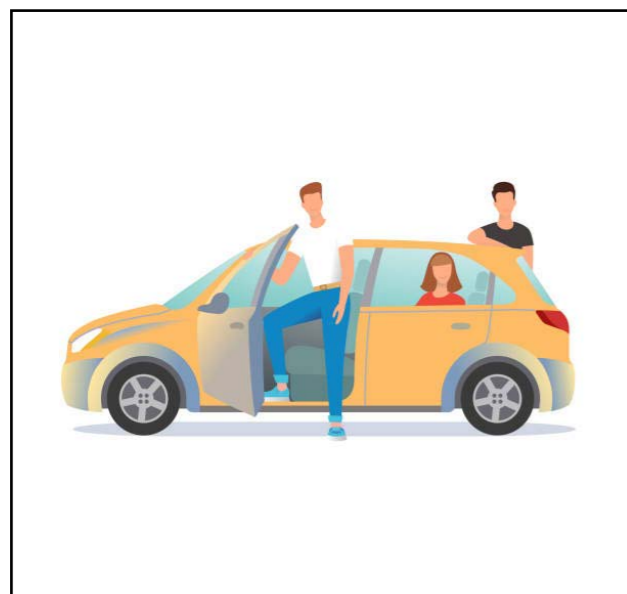
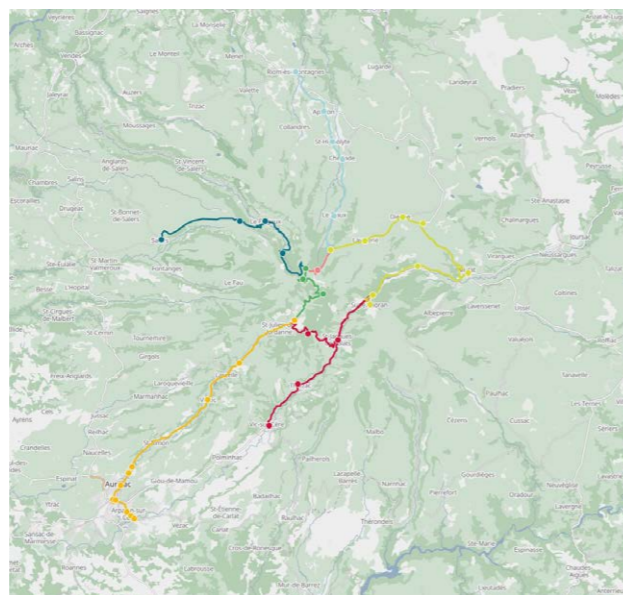
Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Création du schéma d'organisation territorial : Définition des entrées majeures du Grand Site et de leur rôle dans la découverte du territoire et dans le maillage des mobilités. > Développer le rôle du Lioran comme porte d'entrée du Grand Site de France et améliorer ses aménagements > Poursuite de l'aménagement des cols et parcours de découverte liés
Coordination	SMPM
Partenaires	Communautés de Communes - EPCI - Département - Région - SAEM Lioran
Outils	<p>PLU(i), label Grand Site de France</p> <ul style="list-style-type: none"> > Bilan des mobilités existantes s'appuyant sur les données existantes (plans de mobilité des communautés de communes) : accès à la gare, fonctionnement des navettes, vélos électriques, différentes formes de covoiturage, voitures à partager, etc. > Développement d'une stratégie intermodale > Spatialisation des actions, principes d'intégration paysagère avec des aménagements sobres s'appuyant sur les stationnements existants et éventuels délaissés routiers à intégrer. > Etude mobilités électriques en Auvergne Rhône-Alpes, état des lieux et préconisations - mars 2021
Phasage	à partir de 2023
Moyens	
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Aménagement des cols et parcours de découverte liés > Diminution des flux liés à la voiture individuelle (notamment liés au tourisme)
Actions liées	

POURUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ DOUCE

> Poursuivre l'expansion du programme de navette et développer des pôles multimodaux dans les villages les plus stratégiques.

- Intégration de bornes de recharges électriques
- Parkings relais
- Prêt/locations de vélos

A droite : Carte des lignes de navettes du Puy Mary.



> Accompagner les projets proposant les alternatives à la voiture individuelle :

- Exemple de l'expérimentation d'auto-partage à Beaumont en Ardèche, expérience de voiture électrique communale et partagée.
- Le projet a reçu des aides FEADER, ADEME et de la commune

> Développement des arrêts de transports collectifs et d'aires de covoiturage ou d'autostop en veillant à leur intégration paysagère (mobilisation de stationnements existants, mobilier sobre, etc.)



Action

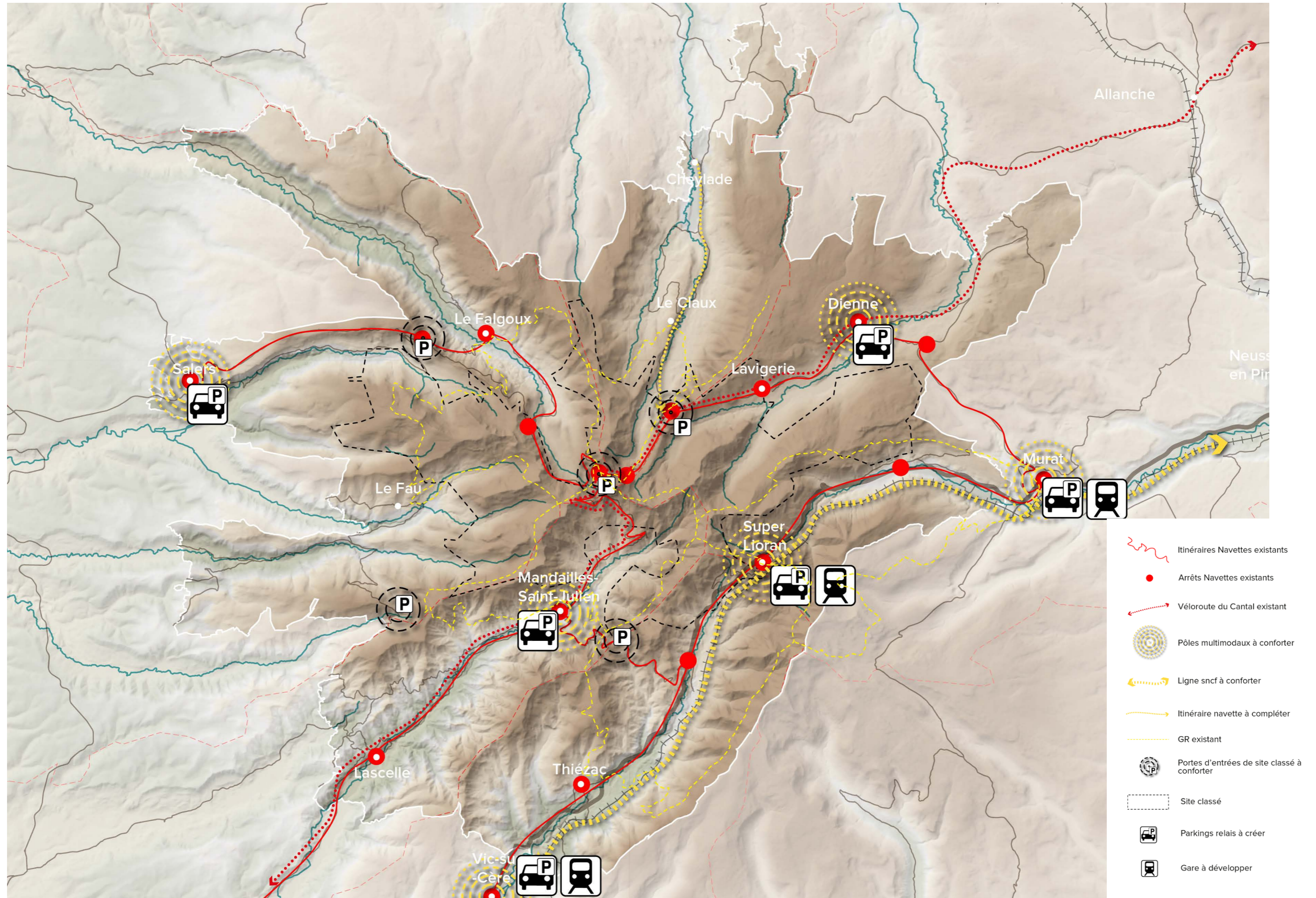
DÉVELOPPER LES MOBILITÉS DOUCES ET LES ALTERNATIVES À LA VOITURE INDIVIDUELLE.

Objectifs

**Diminuer la consommation énergétique d'hydrocarbures en facilitant l'installation de mobilités alternatives à l'échelle du Grand Site.
Augmenter l'offre de services de mobilité collective ou partagée.**

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner les projets de mobilités alternatives > Créer un "Portail de la mobilité" douce et partagée en ligne accessible au grand public (horaires de train et des navettes, locations et itinéraires de vélos (électriques), randonnée, localisation des bornes de recharge électrique existantes, etc.) > Schéma directeur du département concernant les bornes de recharge électrique en matière d'intégration paysagère
Coordination	SMPM
Partenaires	PNR - Région - Département - EPCI - ADEME - SNCF
Outils	<ul style="list-style-type: none"> > Recensement des actions existantes (cf. bilan du plan des mobilités douces et alternatives à la voiture individuelle) > Accessibilité sur les sites internet du Syndicat Mixte et des communes du Grand Site de France > Mise en œuvre du "Portail de la mobilité" et de son suivi > Bornes de recharge électrique existantes réalisées par les EPCI dans le cadre d'un appel à projets du Conseil départemental (Puy-Mary, Col de Serre, Salers, Mandailles-Saint-Julien)
Phasage	
Moyens	<p>Portail de la mobilité : 300 000 € Plan des mobilités douces : 100 000 €</p>
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Diminution des flux liés à la voiture individuelle (notamment liés au tourisme) > Nombre de bornes et usages des bornes électriques > Aménagements réalisés.
Actions liées	

Principe cartographique pour la stratégie d'organisation du territoire





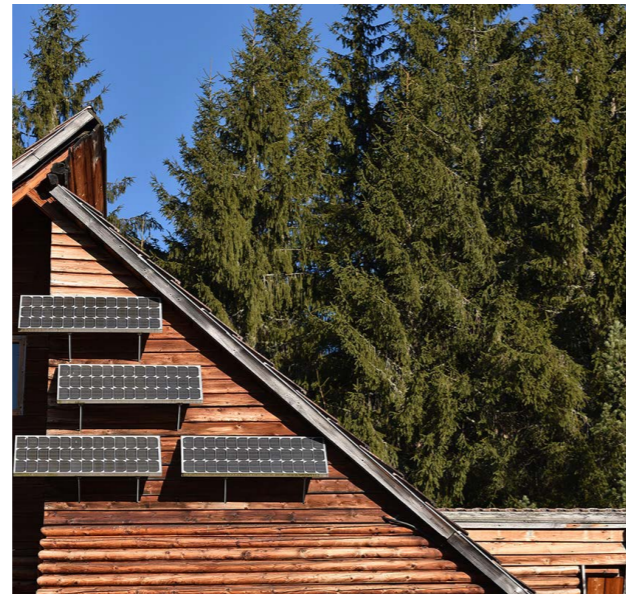
DÉVELOPPER UNE STRATÉGIE URBAINE ET PAYSAGÈRE

Dans l'objectif d'intégrer le Lioran aux démarches du Grand-Site de France, l'intégration urbaine et paysagère du site devra être mise en place au travers d'une étude spécifique.

Les objectifs de cette étude et de ces aménagements sont de valoriser le paysage de la vallée, de faciliter les parcours de mobilité douce et de développer une pédagogie sur la montagne et les enjeux climatiques

DIMINUER LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET PRODUIRE LES CONSOMMATIONS NÉCESSAIRES.

- La sobriété des aménagements existants et futurs (compréhension des enjeux de réchauffement climatique, diminution des trajets, développement des mobilités douces et collectives,...)
- L'efficacité énergétique des aménagements : réduction des consommations par l'amélioration des infrastructures existantes, aménagement du domaine skiable en fonction des potentialités de pratique en limitant l'enneigement artificiel
- La production énergétique : mise en place d'infrastructures productrices d'énergie.



DIVERSIFICATION DE LA PROPOSITION TOURISTIQUE

Passer d'une station de ski à une station de montagne axée sur la nature et ses écosystèmes en planifiant l'évolution des usages écotouristiques :

- création de boucles de découverte de la faune et la flore
- Aménagements pédagogiques liés à la forêt
- Développement d'un circuit d'accès au Puy Mary et autres belvédères
- Pédagogie sur les énergies renouvelables et la baisse des consommations liées aux séjours,
- ...

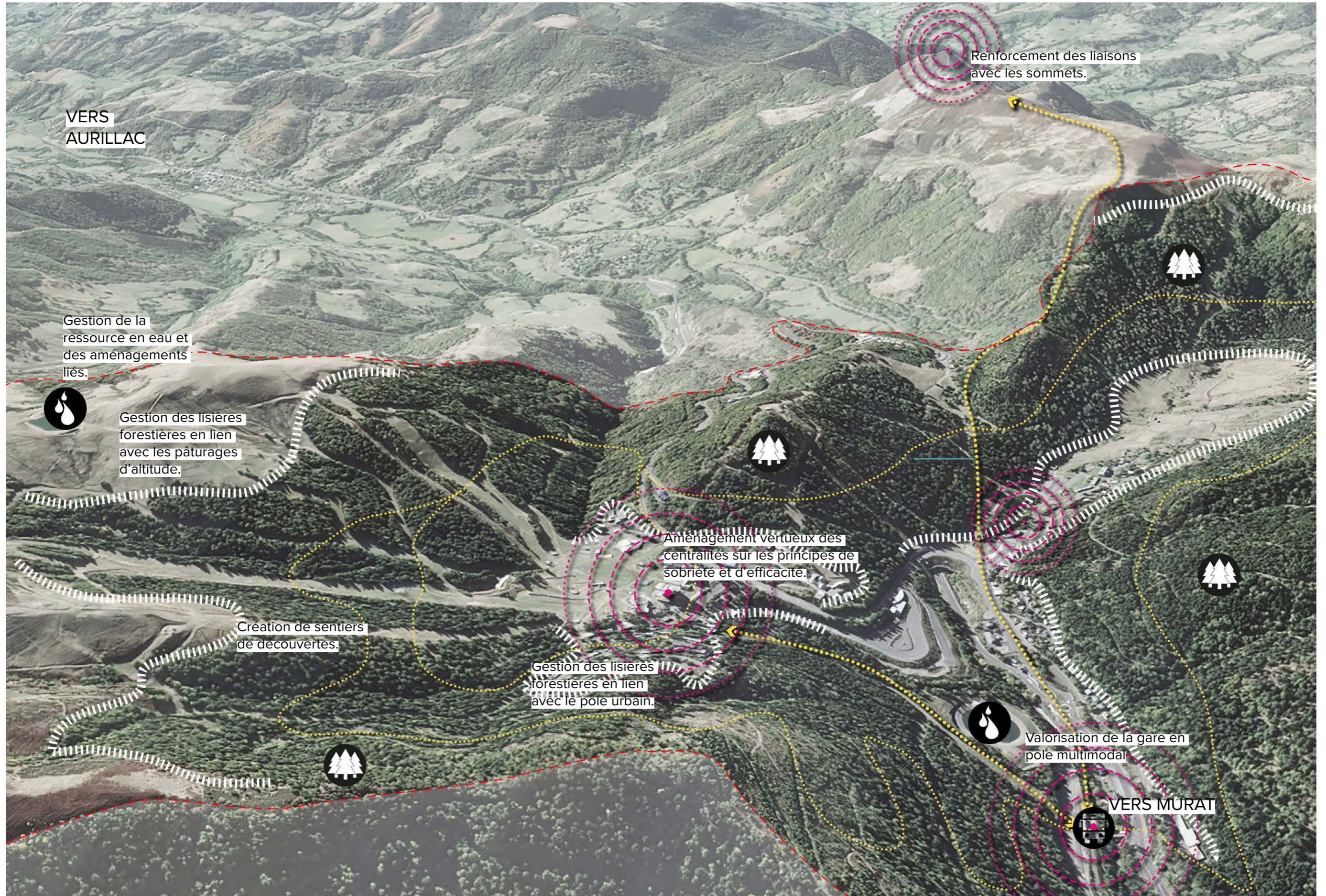
Action

ACCOMPAGNER LA STATION DU LIORAN VERS UNE TRANSITION PAYSAGÈRE ÉNERGÉTIQUE ET ÉCOLOGIQUE.

Objectifs

Intégrer pleinement le Lioran dans la démarche du Grand Site de France en assurant l'intégration paysagère de la station. Diminuer la consommation énergétique du Lioran grâce au développement des mobilités alternatives, à l'adaptation du bâti et des espaces publics au changement climatique.

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu	<p>> Schéma directeur du Lioran</p> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Améliorer l'aménagement de la station pour créer des espaces publics de qualité sur les 4 saisons. Augmenter la perméabilité des sols. Développer les connexions et mobilités douces depuis la gare. - Diminution de la consommation énergétique et intégration de la production énergétique dans les infrastructures touristiques <p>> Mise en oeuvre du schéma directeur du Lioran, OAP Lioran</p> <p>> Développer la vocation pédagogique de la station du Lioran :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diminution de la consommation d'énergie - Paysage de moyenne montagne et station de ski : la forêt, les pâturages, la biodiversité et les activités de loisirs
Coordination	SMPM
Partenaires	SAEM Lioran - Hautes Terres Communauté - PNRVA - ONF - CRPF
Outils	<p>> PCAET et PLUi Hautes-Terres</p> <p>> Étude urbaine et paysagère :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Aménagement général de la station : mobilités douces, stationnements, cheminements, réhabilitation des hébergements touristiques et encadrement des nouveaux hébergements, requalification des espaces publics dont front de neige, etc. - Qualifier l'ensemble des aménagements : matérialité, désimpermeabilisation, développement de la production énergétique, biodiversité, requalification, intégration, etc. <p>> Expositions et lieux d'exposition, sentiers d'interprétation des écosystèmes en prêtant attention à leur qualité paysagère.</p>
Phasage	A partir de 2024
Moyens	
Critères d'évaluation	<p>> Évolution de la consommation énergétique de la station</p> <p>> Évolution des usages : mobilité douce / gare / station</p> <p>> Évolution des pratiques touristiques : comportements des visiteurs, usages de la station comme base de rayonnement pour la randonnée et les activités de pleine nature.</p>
Actions liées	Action 3.1 - Action 3.2



ACCOMPAGNER L'INTÉGRATION DE LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE.

S'associer aux structures du territoire en place pour améliorer la qualité des rénovations énergétiques du Grand Site.



Rénovation énergétique de la Maison de Site du Claux : mise en place d'une chaufferie bois et valorisation du patrimoine bâti.

DÉVELOPPEMENT D'OUTILS D'AIDE À LA MISE EN PLACE D'ENR

- > Mise en place d'un cadastre solaire pour faciliter la prise de décision pour l'intégration du photovoltaïque en toiture pour les particuliers.
- > Identifier les gros consommateurs pour cibler les rénovations prioritaires.



Action

INCITER À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE BÂTI ET À LA PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE ASSOCIÉE.

Objectifs

Accompagner les projets de rénovation et de production énergétique à l'échelle du bâti individuel et public en diffusant les principes d'intégration paysagère. Favoriser les rénovations énergétiques du bâti ancien respectueux du bâti traditionnel.

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<p>ETAPE 1</p> <p>> Accompagner la rénovation énergétique et l'intégration de la production énergétique (chaufferie bois, photovoltaïque sur bâti) en mettant en place un groupe de travail thématique.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Exemplarité sur les bâtiments publics : rénovation, panneau photovoltaïque, chaufferie bois collective - Incitation pour l'habitat privé (réno, panneau photovoltaïque, bois, pompe à chaleur) - Incitation pour le logement collectif et logements touristiques - Incitation pour le bâti agricole, le tertiaire privé et l'industrie <p>ETAPE 2</p> <p>> Mise en place d'une ingénierie publique pour le portage collectif de production d'ENR</p>
Coordination	SMPM Cantal rénov'énergie (département) ENERGIE 15
Partenaires	PNRVA - Département - EPCI - Communes - CAUE - ADEME - UDAP
Outils	<p>> Accompagnement technique et financier au travers d'un guichet d'information à mettre en place au siège du SMPM (recrutement ou formation d'un des agents) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lien avec les structures adaptées à chaque cas particulier (CAUE pour les particuliers et les communes,...) - Etudes de faisabilité pour les rénovations BBC <p>> Mettre en place un cadastre solaire</p> <p>> Identifier les biens collectifs et leurs propriétaires</p> <p>> Identifier les gros consommateurs</p>
Phasage	2025
Moyens	
Critères d'évaluation	<p>> Nombre de projets portés et accompagnés</p> <p>> Mise en place du cadastre solaire</p> <p>> Diminution des consommations énergétiques liées au bâtiment.</p>
Actions liées	Action 4.2



AMÉNAGEMENTS QUALITATIFS DES CENTRES BOURGS.

> S'adapter à la transition énergétique et au changement climatique.

> Permettre le maintien de la qualité paysagère du Grand-Site.

Exemple d'aménagement urbain, pour le cœur de village de Leynhac, 15 - Atelier du Rouget.

MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE HISTORIQUE

Mise en valeur des bâtiments vacants et des architectures patrimoniales du Grand Site.



Valorisation du patrimoine du Grand Site, exemple de la patinoire du Lioran.



Réutilisation et valorisation du bâti agricole vieillissant.



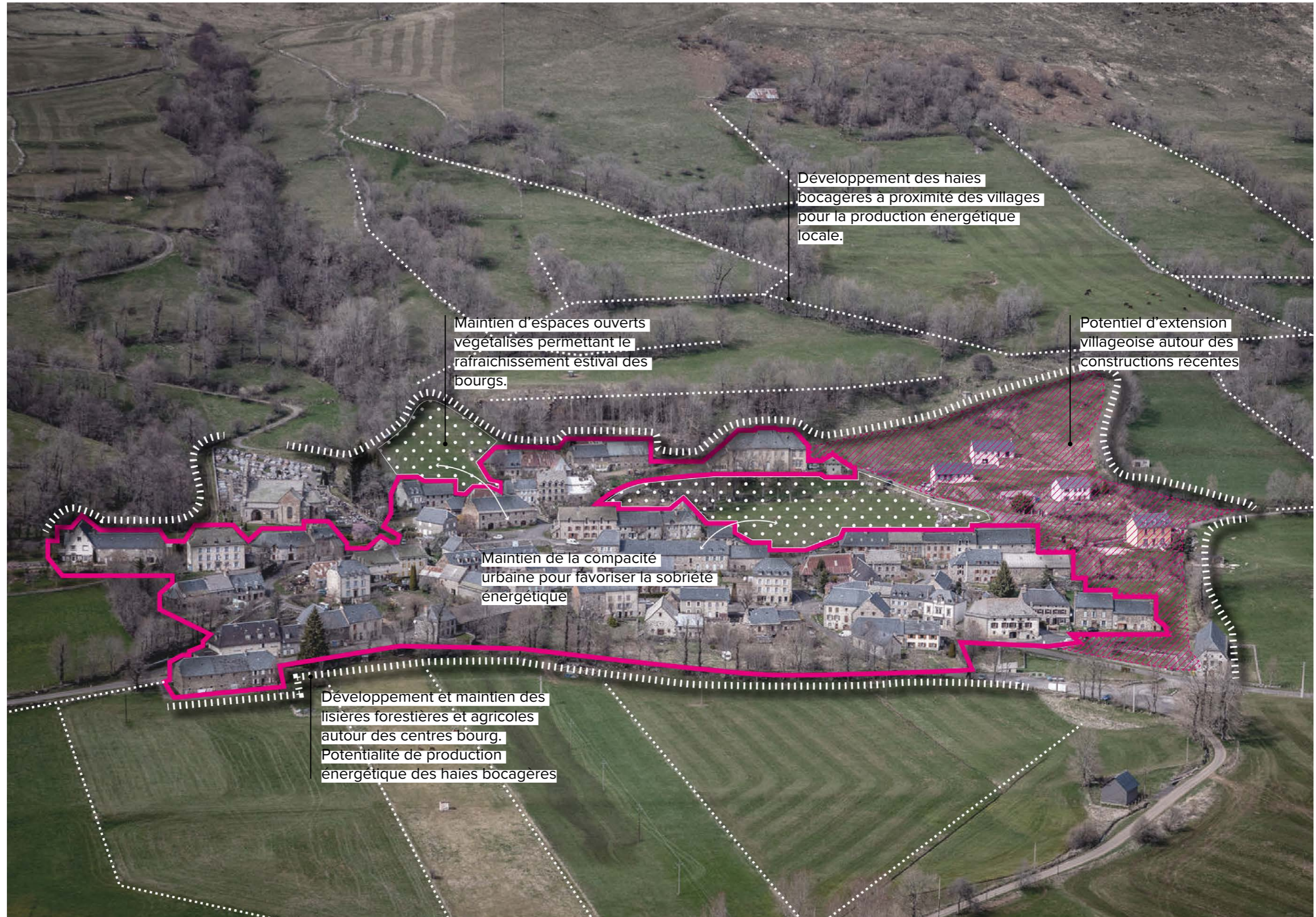
Action

GUIDER LES ÉVOLUTIONS DES BOURGS ET HAMEAUX POUR S'INSCRIRE DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE ET LIMITER L'ARTIFICIALISATION

Objectifs

**Définir les principes de construction et d'aménagement permettant de diminuer la consommation énergétique liée à l'habitat.
Développer des aménagements urbains favorisant les centralités et assurant la vitalité des bourgs existants.**

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<p>ETAPE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > Créer un comité technique pour le développement des principes architecturaux urbains et paysagers > Développement d'un cahier de préconisation architectural, urbain et paysager au regard des problématiques patrimoniales et énergétiques. <p>ETAPE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> > Étude de recensement des bâtiments vacants (agricoles et résidentiels).
Coordination	SMPM - PNRVA (Associer le SMPM au projet de Cahier de préconisation "Regard sur le Parc" développé par le PNRVA)
Partenaires	CAUE - UDAP - EPCI - ENERGIE 15 - DREAL - Chambre d'agriculture 15 - DDT
Outils	<ul style="list-style-type: none"> > Création d'un cahier pédagogique Urbanisme et Habitat pour la Transition Énergétique : <ul style="list-style-type: none"> - Etat des lieux des spécificités des hameaux, bourgs, bâtis isolés, exploitations agricoles, des architectures, des espaces publics (silhouettes urbaines, matériaux, rapport à l'espace public ou agricole, ...) - Réalisation de fiches sur les évolutions possibles en lien notamment avec la transition énergétique <ul style="list-style-type: none"> Préconisations paysagères Préconisations urbaines (espaces publics favorisant les mobilités douces, poursuite du maillage bocager au sein du tissu bâti,...) Préconisations architecturales (isolation, intégration de photovoltaïque, formes, implantation, nuancier, matérialité, ...)
Phasage	ETAPE 1 : 2023 - 2027 ETAPE 2 : à partir de 2023
Moyens	Cahier de préconisations : 80 000 € Études complémentaires pré-opérationnelles : 80 000 €
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Évolution de la qualité architecturale et urbaine > Nombre de centre bourgs aménagés et coût des aménagements > Nombre de bâtis rénovés et exemplarité des travaux réalisés
Actions liées	Action 4.1



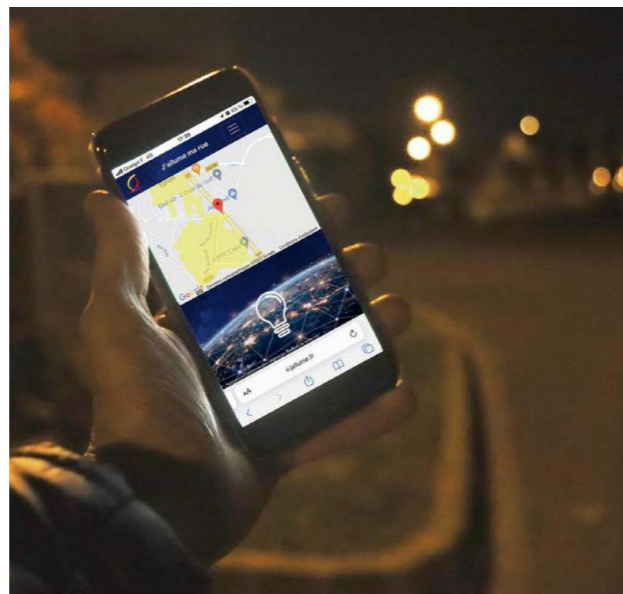
EXTINCTION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE NUIT.

> S'associer au PNRVA pour mettre en place l'extinction de l'éclairage public sur les communes du Grand Slté.



IMAGINER DES SOLUTIONS ALTERNATIVES POUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

> Exemple de l'application Allume ma rue.



Action

EXTINCTION PARTIELLE DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE TOUS LES HAMEAUX ET BOURGS

Objectifs

Limiter l'impact écologique de l'éclairage nocturne nuisible pour la faune
Économiser l'énergie et les budgets des collectivités

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<p>> Créer des rendez-vous pédagogiques autour de la trame noire et de l'énergie afin de développer l'adhésion de la population aux projets de diminution de l'éclairage des villages.</p> <ul style="list-style-type: none"> - sujet à développer : trame noire et sobriété énergétique - objectif : faire comprendre les objectifs d'une trame noire en touchant un public large, du particulier aux acteurs locaux <p>> Mettre en place des plans de sobriété lumineuse sur des sites pilotes du Grand Site de France. A développer sur deux types de sites :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Site naturel pour diminuer l'impact des usages humains sur le territoire - Site patrimonial pour diminuer l'impact des halos lumineux créer par les espaces urbanisés. - Sites potentiels : Salers, Le Lioran, Mandailles-Saint-Julien
Coordination	PNR
Partenaires	SMPM - Communes
Outils	<p>> S'appuyer sur les animations "Trame noire" déjà développés par le PNRVA, conférence, déambulations nocturnes,... . Développer une thématique Trame noire et sobriété énergétique.</p> <p>> S'appuyer sur l'appel à manifestation développé par le PNRVA pour la création d'un plan de sobriété lumineuse (2023), pour le mettre en place sur le territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Etape 1 : Définir plusieurs sites potentiels en le choisissant parmi les points lumineux les plus importants du territoire. - Etape 2 : Co-construire le projet avec les élus et acteurs des sites choisis. Pourquoi fait-on un plan de sobriété lumineuse ? Quels bénéfices et pour qui ? - Etape 3 : Définition d'un scénario - Etape 4 : Mise en place du Plan de sobriété lumineuse par engagement des différents acteurs sollicités.
Phasage	Possible dès 2024 avec concertation
Moyens	Très accessible, contact à prendre avec les fournisseurs et techniciens
Critères d'évaluation	<p>Nombre de points lumineux éteints</p> <p>Nombre d'heures d'éclairage économisées</p> <p>Montant des économies budgétaires opérées / an</p>
Actions liées	Action 4.2



PPTe
Syndicat mixte du Puy Mary
- Volcan du Cantal

SCOT
Intercommunalité

PLUi
Intercommunalité

Action

DÉCLINER LE PLAN DE PAYSAGE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DANS LES DOCUMENTS STRATÉGIQUES.

Objectifs

Assurer le rôle de référent du SMPM concernant les projets de production d'énergie en instaurant un suivi, un soutien ou le pilotage des projets en cours.
Développer les outils réglementaires permettant de diffuser le PPTe sur le territoire.

Type d'action	Aménagement / Gestion
Contenu de l'action	<ul style="list-style-type: none"> > Accompagner la déclinaison du PPTe dans les documents d'urbanisme en favorisant les échanges et bilans d'expériences > Mettre à niveau les collectivités et leur élaboration des documents stratégiques. > Argumentaire paysager permettant de choisir les projets de production d'énergie renouvelables en adéquation avec le patrimoine naturel
Coordination	SMPM
Partenaires	DREAL - Département - Région - EPCI - DDT - SAEM Lioran
Outils	PCAET - PLUi - SCOT Dossier de renouvellement du Label : <ul style="list-style-type: none"> - Développement des actions phares du Plan de Paysage : 1.1 / 2.2 / 3.3 / 4.1 / 4.2 / 4.3 / 4.4 / 5.1 / 5.3 - Intégration des 4 communes supplémentaires et notamment du Lioran - Phasage des actions
Phasage	à partir de 2023 selon avancement des porteurs de projet de règlement
Moyens	
Critères d'évaluation	> Nombre d'actions du plan de paysage mises en place
Actions liées	Action 4.1 - Action 4.2

ARGUMENTAIRE PAYSAGER



QUALITÉS PAYSAGÈRES ET ÉCOLOGIQUES DU GRAND SITE PUY MARY - VOLCAN DU CANTAL

Paysage de moyenne montagne caractérisé par le découpage de ses crêtes et vallées. Quelques particularités sont visibles : vallées encaissées, ouvertes, regroupant les aménités, boisées, agricoles.

Objectifs d'évolution des paysages du Grand Site :

Maintien des spécificités paysagères et la biodiversité en assurant une continuité dans la proportion d'espaces ouverts et de surfaces boisées. Assurer la pérennité des pâturages d'altitude.



Objectifs d'évolution énergétique du Grand Site:

Développer la sobriété sur le Grand Site de France Puy Mary - Volcan du Cantal comme fondement de la transition énergétique. Augmenter la production énergétique pour un usage local. Participer à l'effort collectif de production énergétique national à condition de respecter les valeurs paysagères du territoire



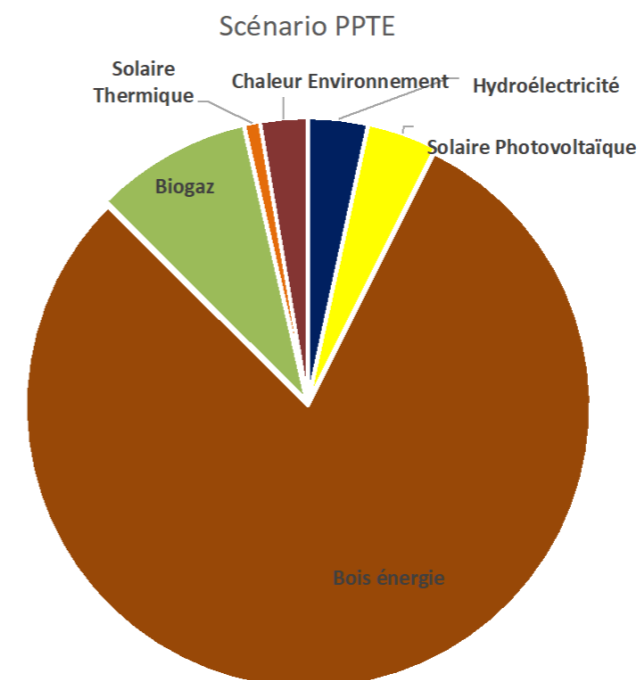
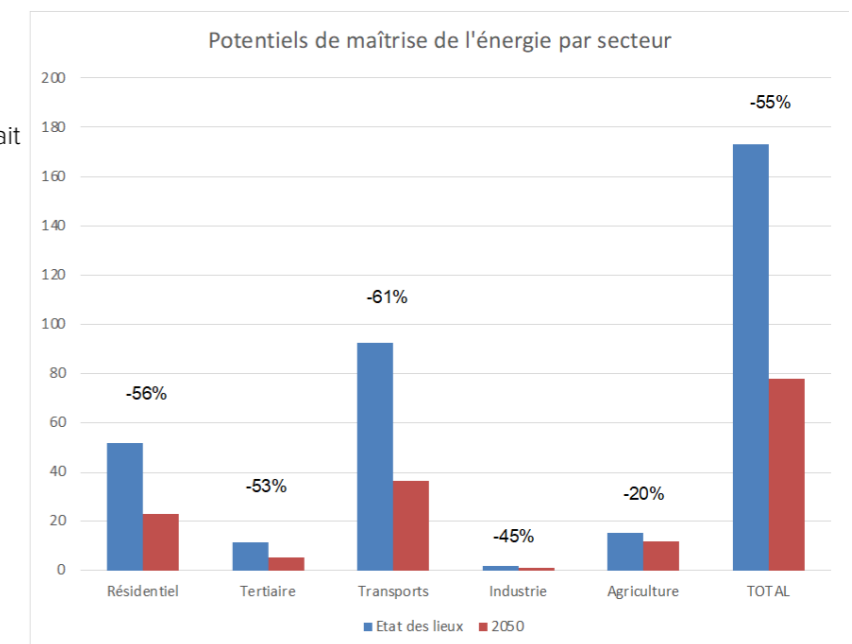
5 - ANIMATION DU PPTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS POUR SUIVRE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE ET ÉNERGÉTIQUE ET FAVORISER LES PROJETS LOCAUX.

OBJECTIF QUANTITATIF ÉNERGÉTIQUE

La transition énergétique peut également être poursuivie en augmentant la production d'énergie du territoire, au travers des énergies renouvelables. Cette production n'est aujourd'hui pas nécessaire pour assurer les dépenses énergétiques du territoire mais s'inscrit dans une démarche de solidarité énergétique à l'échelle nationale.

Objectifs de sobriété :

La consommation énergétique actuelle du Grand Site de France est de 174 GWh, l'objectif idéal serait de viser une consommation de 78 GWh pour 2050. Soit une baisse globale de -55%. Pour aboutir à ce résultat, un changement important doit notamment s'opérer dans les transports et bâtiments



Objectifs de production :

La production énergétique actuelle du Grand Site de France est de 117 GWh, l'objectif idéal serait de viser une production de 200 GWh pour 2050. Cette augmentation assurerait la consommation énergétique locale et permettrait de participer à une solidarité énergétique à l'échelle nationale

LES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES SOUHAITABLES POUR LE GRAND SITE DE FRANCE

Photovoltaïque en toiture :

Le photovoltaïque en toiture est à privilégier sur le territoire pour une production personnelle comme communale. Les exploitations agricoles et leurs grands hangars doivent être mobilisés au maximum. Vigilance par rapport au caractère patrimonial de l'architecture locale.

Bois énergie :

La ressource en bois est fortement présente sur le territoire. L'augmentation de la production de bois d'œuvre, la gestion paysagère et productive des boisements et bocages pourraient conduire à une augmentation de la production de bois énergie.

Pour valoriser cette ressource il est nécessaire de développer des systèmes de réseaux de chaleur à l'échelle communale. Une attention particulière sera portée à l'intégration des lieux de stockage du bois, l'insertion des chaudières de façon qualitative dans les centralités, et d'assurer une vigilance sur la fermeture des paysages et la dépendance à la production de bois d'œuvre.

Méthanisation :

La méthanisation pourrait être intégrée au territoire notamment pour son lien étroit avec l'agriculture et l'élevage. Vigilance par rapport au modèle agricole local et à l'intégration paysagère des installations



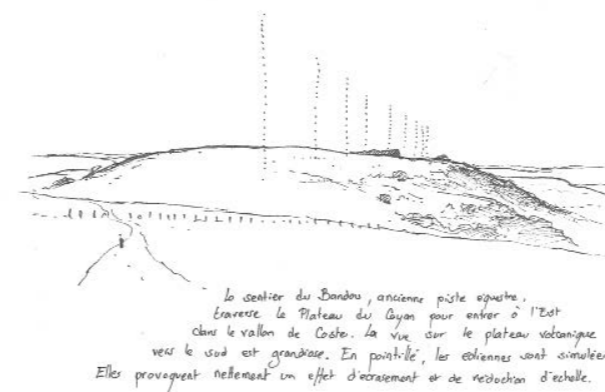
LES PRODUCTIONS D'ÉNERGIES RENOUVELABLES NON SOUHAITÉES POUR LE GRAND SITE DE FRANCE PUY MARY

Ce type de projet de grande envergure n'est pas en cohérence avec les besoins énergétiques du territoire.

EOLIEN :

Impact paysager marquant pour le territoire qui toucherait l'intégrité des paysages et la qualité paysagère du Grand Site de France. Covisibilité importante avec l'ensemble du PNRVA.

Raison de l'inacceptabilité : l'impact paysager des éoliennes est trop important au regard des qualités et caractéristiques paysagères du site. L'implantation d'éolienne sur le territoire du Grand Site aurait également un impact néfaste sur les caractéristiques écologiques du lieu (avifaune, chemins, bétonisation,...)



La perception d'éoliennes porterait préjudice à l'image des grands paysages naturels qui est à l'origine de la labellisation et du classement ; entraînerait une artificialisation du paysage ; créerait un effet de miniaturisation et d'écrasement du paysage et de ses motifs emblématiques ; ne prenant pas en considération le patrimoine rural et l'impact sur les pratiques agricoles ; amoindrirait l'expérience sensible vécue à la rencontre des paysages montagnards du Puy Mary ; etc.

Alain Freydet - paysagiste conseil de l'état

PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL :

Impact paysager marquant pour le territoire qui toucherait l'intégrité des paysages en donnant à voir la production énergétique depuis les crêtes.

Raison de l'inacceptabilité : l'impact paysager des panneaux photovoltaïques au sol est trop important au regard des qualités et caractéristiques paysagères du site, au vue de son caractère et aspect très industriel, en opposition au caractère naturel du site. L'implantation de photovoltaïque au sol pose également la question de l'utilisation et l'artificialisation de terres agricoles au profit de la production énergétique dans un contexte très rural.



PROGRAMME D'ANIMATION 2024



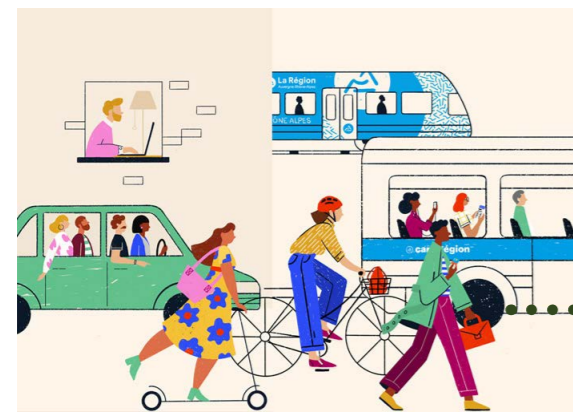
➤ Forum agriculture et transition énergétique

Exposition itinérante paysage et énergie



➤ Animation trame noire, biodiversité et économie d'énergie

Bistrot du Parc sur les énergies renouvelables dans les volcans d'Auvergne



➤ Challenge mobilité



Action

SENSIBILISER LES HABITANTS ET LES VISITEURS AUX ENJEUX CROISÉS DE PAYSAGE ET DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Objectifs

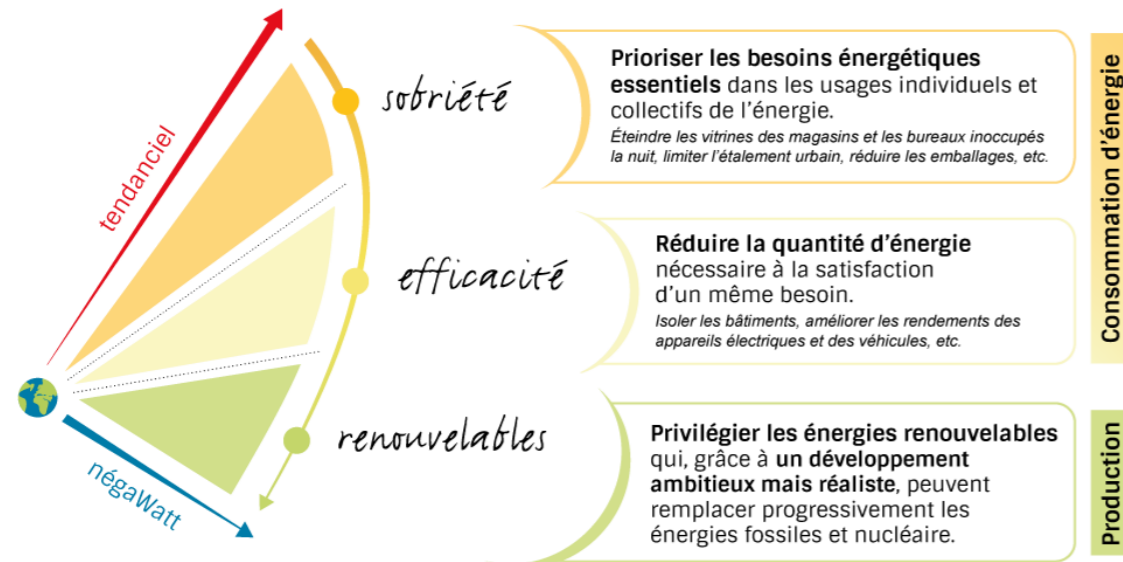
Diffuser la culture de la sobriété énergétique sur le Grand Site de France.
Animer la transition énergétique avec l'ensemble des acteurs.
Rendre visible les actions en faveur de la transition énergétique.

Type d'action	Animation/Sensibilisation
Contenu de l'action	ETAPE 1 : > Développer un programme d'animations, à minima en 2023 sur le paysage et la transition énergétique > Développement d'un programme d'activités avec les scolaires. ETAPE 2 : > Créer un centre de ressources sur le paysage et la transition énergétique dans les locaux du Syndicat Mixte à Mandailles, en lien avec le réseau d'acteurs
Coordination	SMPM
Partenaires	PNRVA - département - Région
Outils	> Développement des programmes d'action en lien avec les instances et structures liées au projet : - PNR : Biodiversité, paysage et énergie, Bistrot du Parc, journée de la nuit - Chambre agriculture : Biodiversité, agriculture et énergie - Département/Région : Programmes scolaires, challenges mobilité (domicile-travail, souvent animé par les entreprises mais peut être élargi à une autre échelle) : occasion de tester une mobilité (financement d'une navette complémentaire pour accéder au Puy Mary hors saison estivale, tester le vélo électrique sur une journée, etc.) > Actions potentielles : - Temps festif à la fin du PPTTE pour annoncer la mise en œuvre qui va suivre avec temps presse - Fête de la nature à orienter sur la Transition Énergétique. - Accueil d'expositions existantes sur le territoire
Phasage	ETAPE 1 : 2023 ETAPE 2 : 2024, à développer avec le renouvellement du Label
Moyens	
Critères d'évaluation	
Actions liées	toutes actions du PPTTE concernant le grand public

METTRE EN PLACE UN GROUPE DE TRAVAIL THÉMATIQUE.

> Mise en place d'un groupe de travail thématique sur le développement de la transition énergétique et le maintien des qualités paysagères face aux évolutions climatiques.

> Approfondir la ligne de conduite concernant les énergies renouvelables et les contraintes paysagères du territoire en lien avec la ligne de conduite du scénario négaWatt.



©Association négaWatt - www.negawatt.org

FORMER LES ACTEURS DU TERRITOIRE SUR LES PROBLÉMATIQUES ÉNERGÉTIQUES.

> Formations à développer :

- Accompagnement des projets énergétiques
- Qualité paysagère des Grands Sites de France
- Efficacité énergétique

Par exemple le guichet unique de la vallée de la Vézère qui aborde de plus en plus les enjeux de transition énergétique : <https://www.pole-prehistoire.com/fr/projet-grand-site/grand-site-vallee-de-la-vezere/836-le-guichet-unique>



5 - ANIMATION DU PPTTE ET ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS POURSUIVRE LA STRATÉGIE PAYSAGÈRE ET ÉNERGÉTIQUE ET FAVORISER LES PROJETS LOCAUX.

Fiche Action

n°5.3

PRIORITAIRE

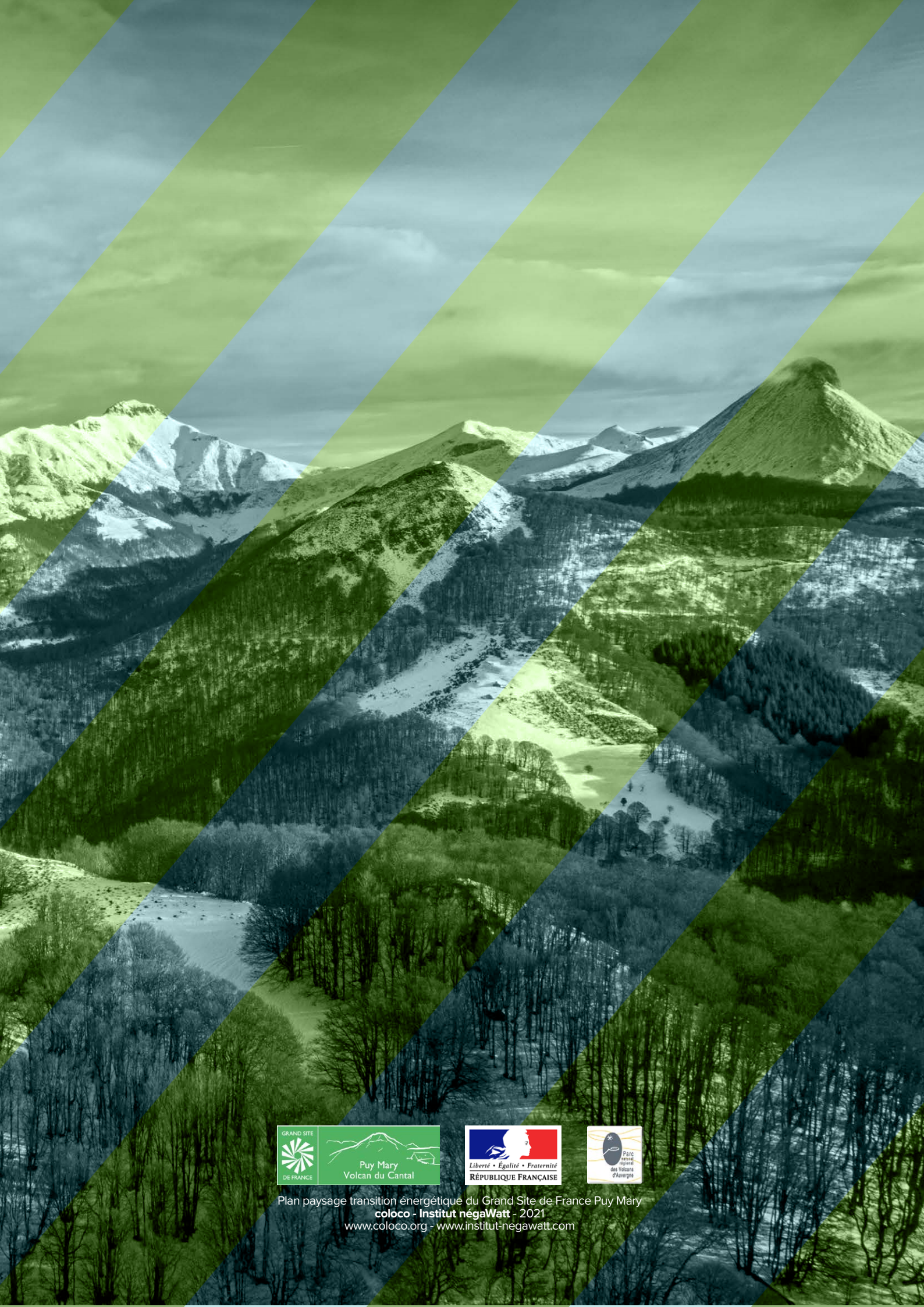
Action

ANIMER UN RÉSEAU D'ACTEURS DU PUY MARY EN MATIÈRE DE PAYSAGE ET TRANSITION

Objectifs

Assurer le rôle de référent concernant les projets de production d'énergie en instaurant un suivi, un soutien ou le pilotage des projets en cours avec le maintien des qualités paysagères

Type d'action	Animation / Sensibilisation
Contenu de l'action	<p>ETAPE 1</p> <ul style="list-style-type: none"> > Mise en place d'un groupe de travail thématique sur le développement de la transition énergétique et le maintien des qualités paysagères. > Définition d'une ligne de conduite concernant les énergies renouvelables et les contraintes paysagères du territoire > Mise en commun des expériences et bilans des actions entreprises sur le territoire <p>ETAPE 2</p> <ul style="list-style-type: none"> > Formation des personnes ressources sur les problématiques énergétiques et paysagères <p>ETAPE 3</p> <ul style="list-style-type: none"> > Création d'une instance décisionnelle pour l'intégration de projets énergétiques sur le territoire.
Coordination	SMPM
Partenaires	PNR - DREAL - Département - EPCI - Communes - Chambre d'agriculture 15 - CAUE - ONF / CRPF - DDT - UDAP - Auvergne estive
Outils	<ul style="list-style-type: none"> > Réunion d'une commission locale "ENR et paysage" dans le but de contrôler la production et la consommation énergétique du territoire. > Formations à développer : <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement des projets énergétiques - Qualité paysagère des Grands Sites de France - Efficacité énergétique
Phasage	2023 Récurrence de la commission : tous les ans
Moyens	
Critères d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> > Nombre de personnes formées > Nombre de projets accompagnés > Évolution des consommations et productions énergétiques sur le territoire > Nombre de projets en cours.
Actions liées	Toutes actions du PPTTE et suivi des actions entreprises par les différentes collectivités



Plan paysage transition énergétique du Grand Site de France Puy Mary
coloco - Institut négaWatt - 2021
www.coloco.org - www.institut-negawatt.com